

**BUSSAC**  
info



*BUSSAC sur CHARENTE sous le givre...*

**N° 84**  
**SEPTEMBRE – OCTOBRE**  
**NOVEMBRE – DECEMBRE**  
**2002**

<p><b>PIZZA FLAMME</b></p> <p>Pizza au feu de bois</p> <p><b>A BUSSAC</b> (place des chaumes)</p> <p><b>JEUDI de 17h à 20h</b></p> <p>NOUVEAUX JOURS DE PASSAGES ET HORAIRES Programme à retirer au camion Passez vos commandes au :</p> <p><b>06 09 81 78 77</b></p>	<p><b>BUSSAC</b> <b>MULTI-SERVICES</b></p> <p>Alimentation, tabac, presse. Point chaud, dépôt pressing et photos</p> <p><b>Séverine AUDOUX</b></p> <p><b>05 46 97 46 04</b></p> <p>Ouvert tous les jours Sauf le mercredi 7h30 – 12h30 et 16h – 20h Dimanche et jours fériés 8h30 – 12h 30</p>	<p><b>MAREE</b></p> <p>Coquillages, crustacés, poissons</p> <p>Sur les marchés Saintais <b>Du Mercredi au Dimanche</b></p> <p><b>Michel CHABOT</b></p> <p>30, chemin des Chaumes 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p><b>05 46 93 71 80</b></p>
<p><b>INFIRMIERE</b></p> <p><b>Mme Maryline VIEUILLE</b></p> <p>44, chemin des Chagnauds 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p><b>05 46 93 07 74</b></p>	<p><b>PLOMBERIE CHAUFFAGE</b> <b>COUVERTURE</b> <b>ZINGUERIE DEPANNAGE</b> <b>Frédéric GELICUS</b> <b>ARTISAN</b></p> <p>Les Mailleaux 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p><b>05 46 74 50 65</b></p>	<p><b>SCIERIE</b> <b>BRUNETEAU</b></p> <p>Vente de bois de Charpente Sciage à l'heure</p> <p>150, route de Beauchail 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>Portable <b>06 63 27 99 22</b> ou <b>05 46 93 43 98</b></p>
<p><b>M. NIVELET</b> <b>Thierry</b></p> <p>« <b>Le Savon Bleu</b> » Fabrication Artisanale Savons et Sels de Bains</p> <p>37, rue Victor HUGO 17100 SAINTES</p> <p><b>05 46 91 16 32</b></p>	<p><b>COIFFURE à</b> <b>DOMICILE</b> <b>DORIANE</b></p> <p>Vente de produits naturels BEAUTE – FORME BIEN-ÊTRE</p> <p><b>06 61 74 89 75</b></p> <p>Sauf le Mercredi et Le Samedi après-midi</p>	<p><b>FROMAGERIE</b> <b>FINE</b></p> <p>Sandrine et Régis <b>MOREAU</b></p> <p>35, chemin des Motillons 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p><b>05 46 74 53 38</b></p> <p>E.Mail : sandrefrom@aol.com</p>
<p><b>INSTALLATION</b> <b>DEPANNAGE</b> <b>CHAUFFAGE</b> <b>SANITAIRE</b></p> <p><b>Gilles RATEAU</b></p> <p>2, passage des Mailleaux 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p><b>05 46 74 50 32</b></p>	<p><b>PIANO</b> <b>ACCORDEON</b> <b>ORGUE</b></p> <p><b>Véronique GAUDIN</b></p> <p>Professeur de musique 9c, route de Beauchail 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p>	<p><b>Mme PLANET</b> <b>Françoise</b> <b>COIFFURE MIXTE</b></p> <p>148, route du Val de Charente 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p><b>05 46 74 26 62</b> avec ou sans rendez-vous.</p>
<p><b>MONGET Thierry</b> <b>CAFE – BAR</b></p> <p>BUSSAC sur CHARENTE</p> <p><b>05 46 93 65 70</b></p> <p>Fermé le lundi ouverture 8h15 jeux vidéo – Flipper – Baby foot</p>	<p><b>INFIRMIER LIBERAL</b></p> <p><b>Thierry</b> <b>THIBAUDEAU</b></p> <p>1, allée des Chaumes BUSSAC sur CHARENTE</p> <p><b>05 46 93 44 00</b></p>	<p><b>MARQUISAUD</b> <b>Père et Fils</b></p> <p>Entreprise de peinture 11, chemin de la Grand'Porte 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p><b>05 46 92 06 65</b></p>

**GARAGE - STATION SERVICE DOMINIQUE PEROCHAIN**

Réparation mécanique toutes marques

155, route du Val de Charente

Tél/Fax 05 46 74 41 12

# SOMMAIRE



## **BUSSAC INFO BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION**

N° 84

Septembre – Octobre  
Novembre - décembre 2002

Responsable de la publication :  
Christophe Dourthe.

Rédacteur en chef :  
Françoise Durand.

Comité de rédaction :  
C. Dourthe, F. Durand,  
B. Gaillard, L. Meyze,  
J-Luc Marchais,  
D. Pubert, M.C. Allinand,  
M. Ferreira.

ISSN : 0776-2246

- 2 Petites annonces - Dates à retenir - Coin internet
- 3 Editorial

### **Informations municipales**

- 4 Conseil municipal du 16/09/2002
- 6 Conseil municipal du 15/10/2002
- 9 Conseil municipal du 12/11/2002
- 12 Conseil municipal du 25/11/2002
- 15 Conseil municipal du 21/12/2002

### **Informations locales**

- 17 Etat civil
- 18 Informations locales
- 20 Nouvelles de l'école
- 26 Nouvelles de la bibliothèque
- 28 Le point sur les travaux
- 31 CCAS
- 34 Ca s'est passé à Bussac
- 35 **Foyer rural**
- 36 Jumelage
- 37 Foot - Gym - Tennis - Tennis de table  
ACCA – Association Mélody
- 39 Voeux
- 40 Revue de presse

En couverture : Bussac sur Charente sous le givre.

Mairie de Bussac sur Charente – 139, route du Val de Charente  
17100 BUSSAC SUR CHARENTE – Tél. 05 46 93 11 11 Fax : 05 46 93 92 32  
e-mail : [mairie@bussac-sur-charente.com](mailto:mairie@bussac-sur-charente.com)

## Dates à retenir...

1<sup>er</sup> février : loto du jumelage  
8 février : repas du foot  
14 février : accueil des nouveaux bussacais  
8 mars : carnaval et bal costumé  
11 mars : réunion publique  
21 mars : loto de l'école  
22 mars : repas de la chasse  
5 avril : soirée antillaise  
6 avril : parcours santé  
18 mai : randonnée pédestre  
1<sup>er</sup> juin : brocante  
14 juin : fête de la musique, fête de école

## Petites annonces

AV Bois de chauffage  
Châtaignier, coupé à 1 mètre livré sur  
Bussac, le Douhet, Fontcouverte  
23€ le m<sup>3</sup>  
Tél : 05.46.74.04.54

AV Bois de chauffage  
30€50 (200f) le m<sup>3</sup>  
33€55 (220f) le m<sup>3</sup> livré  
M. Jean-Louis FAVEAU  
Tél : 05.46.93.00.29

AV : Kickers (BE) et Vans (TBE) taille 41  
Jeans et pull-over, le tout petit prix.  
Tél : 05.46.74.50.31 HR

AV : bureaux d'école (bois et métal)  
2 places avec sièges fixes : 20€  
s'adresser en mairie

### erratum

Sur notre page de couverture du Bussac-Info n°83, il était noté « tableau de l'Assomption restauré en 1998 » Il fallait lire « 1991 ». Merci de rectifier

## Coin internet à Bussac

*Pensez au coin multimédia  
de la bibliothèque .  
Un ordinateur avec accès internet  
et différents logiciels vous attend,  
ainsi qu'un conseiller,  
pour débiter ou progresser...*

LES PERSONNES INTERESSEES  
PAR L'ADSL VOUDRONT BIEN SE  
FAIRE CONNAÎTRE EN MAIRIE.

## ...Quelques adresses en vrac

La semaine de la solidarité s'est déroulée du 16 au 24 novembre 2002. Vous vous sentez concerné et vous souhaitez agir, voici quelques adresses...

[www.unicef.org/french](http://www.unicef.org/french)

[www.unesco.org](http://www.unesco.org)

[www.jeveuxaider.com](http://www.jeveuxaider.com)

Vous êtes sensible à votre environnement et souhaitez le protéger...

[www.fnh.org](http://www.fnh.org)

[www.planete-nature.org](http://www.planete-nature.org)

[www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)

La solidarité au quotidien auprès des jeunes, des personnes âgées...

[www.actualitesolidarite.com](http://www.actualitesolidarite.com)

Le ministère de la fonction publique et de la réforme de l'état, lance le 29 janvier une campagne de communication grand public sur le site

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Ce portail de l'administration française vise à satisfaire les besoins des usagers et simplifier leurs rapports avec l'administration en ayant un accès immédiat à :

- 6900 sites internet publics français et étrangers
- 11000 services administratifs
- 13000 responsables d'administration
- 2700 fiches pratiques
- 1600 questions/réponses
- 1100 formulaires téléchargeables
- 78 télé-services

→ 3 fonctions majeures :

1. offrir des services pratiques (droits, démarches...)
2. informer (nouvelles réglementations, montants des allocations...)
3. orienter (2 annuaires orientent vers 6900 sites publics)

## Editorial

En ce début 2003, permettez moi de vous offrir, en mon nom, mais aussi au nom de l'Equipe Municipale, tous nos vœux de bonne et heureuse année, et surtout de bonne santé.

Nous aurons de nombreuses occasions de nous voir dans le cadre des réunions auxquelles nous vous invitons d'ores et déjà à participer activement si vous le pouvez :

Le 11 mars, nous vous convions à une réunion publique de bilan de deux ans de mandat, à la salle municipale à 20h30 ; ce sera le moment de faire le point sur les questions qui vous préoccupent, sur nos réalisations et projets futurs.

Au cours de l'année 2003, vous serez aussi invités à plusieurs rencontres dont l'objectif sera de débattre de l'élaboration du plan local d'urbanisme : celui-ci remplacera le plan d'occupation des sols, il nécessite une réflexion minutieuse des élus mais aussi des habitants de la commune qui ont l'occasion de pouvoir s'exprimer.

Il s'agit de préparer l'avenir de Bussac sur charente pour les quinze ans qui viennent, de tenter de maîtriser son développement, de délimiter les zones constructibles, de respecter l'environnement et le cadre de vie des habitants actuels et futurs.

Vous aurez des informations régulières par affiches disposées en mairie, lors des réunions (dont nous vous communiquerons les dates assez tôt pour que vous puissiez vous libérer), et par des flash infos si cela est nécessaire.

Certains d'entre vous, propriétaires de terrains qu'ils souhaitent faire passer en zone constructible, nous ont déjà écrit ; d'autres peuvent avoir cette même demande ou une autre, n'hésitez pas à nous solliciter en écrivant ou en prenant rendez-vous auprès de l'élue que vous souhaitez rencontrer.

Bon début d'année à toutes et tous et soyez assurés de notre disponibilité à œuvrer dans l'intérêt de tous les Bussacais.

Christophe DOURTHE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2002**

**1- Communauté de Communes du Pays Santon : modification des statuts pour prise en compte des compétences d'une Communauté d'Agglomération.**

Le Conseil Communautaire a approuvé, dans sa séance du 12 septembre 2002, l'adjonction aux compétences actuelles de la Communauté, des compétences obligatoires pour pouvoir prétendre à une éventuelle transformation en Communauté d'Agglomération :

- les transports urbains
- la politique de la Ville
- les parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- les équipements culturels ou sportifs d'intérêt communautaire

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les compléments à faire à l'article 7 des statuts de la Communauté pour prendre en compte ces nouvelles compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 en précisant que si la transformation en Communauté d'Agglomération n'était pas effective à cette date, un réexamen attentif de l'opportunité des nouvelles compétences serait fait afin de ne pas encombrer la Communauté de prérogatives dont les conseils municipaux ou communautaires ne verraient pas l'urgence ou l'importance.

**«Article 7**

**A) COMPETENCES OBLIGATOIRES**

4- Organisation des transports urbains au sens du chapitre II de la loi N°82-1153 du 30/12/1982 d'orientation des transports intérieurs sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

5- Politique de la Ville dans la Communauté 5-1 Dispositifs contractuels de développement urbain, de

développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire les contrats particuliers signés en application du Contrat de Plan Etat-Région (contrat d'agglomération et contrat de pays).

Sont d'intérêt communautaire les actions tendant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle, la formation et l'emploi.

5-2 Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance. L'intérêt communautaire pour l'ensemble des dispositifs en matière de politique de la Ville sera déterminé par la Communauté selon la procédure légale.

**B) COMPETENCES OPTIONNELLES**

**Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire :**

La liste des parcs de stationnement d'intérêt communautaire existants ou à créer sera arrêtée par la Communauté selon la procédure légale.

**Equipements culturels et sportifs :**

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. La liste des équipements d'intérêt communautaire existants ou à créer sera arrêtée par la Communauté selon la procédure légale.»

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Adopte l'ensemble de ces propositions à 11 voix pour et 3 abstentions

**2- Aliénation d'un chemin rural aux Deaux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural aux Deaux.

En application des textes réglementaires, Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté a été pris le 05/08/2002 prescrivant une enquête publique ayant eu lieu du 21/08/2002 au 04/09/2002.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'aucune observation n'a été formulée au registre d'enquête qui lui a été remis par le Commissaire-Enquêteur.

Compte tenu de l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide l'aliénation d'un chemin rural aux Deaux.

Il précise que le prix est fixé à 4,50 € le m<sup>2</sup> soit 123m<sup>2</sup> à 4,50 € = 553,50 €.

Il autorise le Maire ou son Adjoint à signer l'acte à intervenir.

### **3- Tarifs de location du mobilier de la Salle municipale**

Le maire rappelle au Conseil municipal que la location de tables et de chaises de la salle municipale est de plus en plus fréquente. Il propose au Conseil municipal les tarifs suivants : 1,50 € la table et 0,15 € la chaise. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### **4- Proposition d'indemnisation : répartition des derniers fonds disponibles au titre de la liquidation judiciaire d'une société**

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une première indemnisation était intervenue il y a quelques années, après la liquidation judiciaire d'une société de ventes de matériaux où la Commune était cliente. Au titre de la répartition des derniers fonds disponibles, le Conseil municipal accepte l'encaissement des deux sommes présentées : 3,04 € et 2,21 €.

### **5- Subvention au Cercle Populaire**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 4 juillet 2002 par laquelle l'Assemblée avait décidé de venir en aide à l'école pour prendre en charge les frais liés aux activités culturelles et sportives dispensées pendant l'inter-classe. Il propose de reconduire cette intervention pour la période octobre à décembre. Le Conseil municipal accepte pour cette période de 3 mois et par la suite, souhaite

être informé des décisions de la Communauté de Communes dans ce domaine. Le Conseil municipal ne souhaite pas l'acquisition de matériel pour ces activités et demande s'il est possible d'évoluer dans d'autres domaines que sportifs.

### **6- Enfouissement des réseaux : demande de subvention**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a déposé auprès du SDEER et de France Télécom une demande d'enfouissement des réseaux dans les hameaux de Montvolland, les Guilloteaux et les Chaumes. Il rappelle également l'augmentation des tarifs pratiqués par France Télécom. Les travaux s'étaleront sur plusieurs années. Au vu de ces éléments et des devis, le Conseil municipal sollicite du Conseil Général, au titre de la revitalisation des petites communes et de l'enfouissement des réseaux hors bourg, une aide financière au taux le plus élevé.

### **7- Concert du 12 octobre : prix des entrées**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un concert sera donné en l'église de Bussac le 12 octobre à 18h00 par le Jeune Orchestre Atlantique. Le Conseil municipal décide de fixer le prix d'entrée à 3,00 € pour les adultes et de prévoir la gratuité pour les enfants.

### **8- Concert du 12 octobre : demande de subvention auprès de la Saintonge Romane.**

Le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une aide financière auprès de la Saintonge Romane pour le concert du 12 octobre donné par le Jeune Orchestre Atlantique, dans le cadre de l'animation en milieu rural. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

### 9- Vente de deux tondeuses

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les Ets TARDY ont procédé à la reprise de deux tondeuses appartenant à la Commune. La 1<sup>ère</sup> a été reprise pour un montant de 1 068,00 € (Inventaire n°1035), la seconde pour un montant de 701,97 € (celle-ci ne figurant plus à l'inventaire). Le Conseil municipal accepte que les titres soient émis à l'appui des règlements adressés par les Ets TARDY.

### 10-Questions diverses

1) Le Maire informe le Conseil municipal que lors de la réunion de la Commission Environnement du 10/09, il a été évoqué la présence de 2 décharges sur la Commune

(1 à la Tournerie, l'autre aux Chagnauds). Le nécessaire sera fait pour qu'elles disparaissent.

2) M. MARCHAIS présente au Conseil le devis complémentaire à celui établi en fin d'année passée pour les travaux effectués par une entreprise pour consolider la murette de M. GUY, le long de la RD 114. Le Conseil municipal accepte de régler le surplus d'un montant de 223,13 €.

3) Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est possible de faire bénéficier Mme FOUQUET d'un avancement de grade. Le Conseil municipal décide que cette promotion sera effective au 01/01/2003.

4) Il est prévu une réunion entre les conseillers municipaux de Bussac et Saint Vaize en octobre.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2002

### 1-Elaboration d'un PLU par révision du POS.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme par révision du Plan d'Occupation des Sols actuel sur le territoire communal de Bussac sur Charente est rendue nécessaire en raison :

- d'un manque de terrains à bâtir,
- de la nécessité de prendre en compte les contraintes telles que le risque inondation et le risque mouvement de terrain ;
- de la nécessité d'adapter le Plan Local d'Urbanisme aux spécificités de la commune, l'ancien Plan d'Occupation des Sols ayant été élaboré pour le regroupement de communes (Saintes, Fontcouverte, Saint Georges des Coteaux, Les Gonds et Bussac sur Charente) ;
- de l'évolution de la réglementation
- de la nécessité de mettre en place les dispositions qui permettront de protéger le

patrimoine naturel et architectural de la commune ;

- du souhait du Conseil municipal d'élaborer un schéma de développement de l'urbanisation cohérent.

#### **Considérant**

- que le Plan d'Occupation des Sols a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 5 septembre 1978, révisé puis approuvé le 26 février 1980 et le 18 juillet 1984 et modifié puis approuvé le 17 février 1988, le 21 juin 1990, le 17 juin 1992, le 30 juin 1994, le 27 mars 1996 et le 17 février 2000 par le Conseil municipal ;

- qu'il y a lieu d'élaborer, par révision du Plan d'Occupation des Sols actuel, un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles R.123-15 et suivants du Code de l'Urbanisme ;



## Informations municipales

- qu'il y a lieu de fixer les modalités de la concertation conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- 1) d'abroger la délibération en date du 17 février 2000, prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols ;
- 2) de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme ;
- 3) d'associer les services de l'Etat, conformément aux dispositions de l'article L.123-7 du Code de l'Urbanisme ;
- 4) de lancer la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole par :
  - l'affichage en Mairie de panneaux d'informations réalisés par le Bureau d'Etudes retenu pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Cet affichage sera effectué à différents moments de la procédure ;
  - la mise à disposition du public en Mairie, d'un registre ou d'un cahier où les observations pourront être consignées ;
  - l'organisation de réunions publiques à différents moments de la procédure ;
  - la publication d'articles dans le bulletin municipal, en fonction de l'état d'avancement des études.
- 5) de tirer le bilan de cette concertation lors de l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme et ceci par délibération du Conseil municipal ;
- 6) de consulter, à leur demande, les personnes publiques et associations agréées, conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Urbanisme ;
- 7) de demander conformément à l'article 7C1 des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon et en vertu des dispositions de l'article L.5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, que les services de la Communauté de

Communes du Pays Santon soient mis gratuitement à la disposition de la Commune pour porter aide, assistance et conseils lors des différentes étapes de la procédure et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à un appel de candidature pour choisir le cabinet d'urbanisme chargé de la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du montage du dossier ;

8) de donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

9) de solliciter de l'Etat qu'une dotation complémentaire à celle allouée en 2000, soit attribuée à la Commune pour couvrir les frais matériels et d'études liés à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, document qui devra obligatoirement figurer dans le Plan Local d'Urbanisme ;

10) que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré ;

11) que la présente délibération annule et remplace la délibération du 26 août 2002 ayant le même objet.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- Au Préfet (Sous-Préfecture de Saintes),
- Au Président du Conseil Régional,
- Au Président du Conseil Général,
- Au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Au Président de la Chambre des Métiers,
- Au Président de la Chambre d'Agriculture.

Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en Mairie durant un mois,
- d'une mention dans un journal régional ou local diffusé dans le département.

**2- Pose de bordures : demande de subvention**

Le Maire expose au Conseil municipal qu'afin d'accroître la sécurité des usagers piétons le long de la RD 114, il convient de procéder à la pose de bordures, à hauteur des parcelles AB 66 et 67, soit une longueur de 130 m. Le Conseil municipal approuve cette proposition et sollicite une subvention du Conseil Général, le montant de la dépense étant estimé à 9 650 euros .

**3- Groupama : proposition d'indemnisation**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Compagnie d'Assurances Groupama indemnise la Commune après les dégâts occasionnés à la classe enfantine en septembre 2001 par une entreprise, et à l'issue d'une expertise contradictoire. L'indemnisation s'élève à 1 087,33 €. Le Conseil municipal accepte cette indemnisation

**4- Lotissement « Les Mailleaux » : inclusion dans la voirie communale de la parcelle AD N°491.**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 27 mai 2002 par laquelle le Conseil municipal acceptait l'inclusion dans la voirie communale de la voirie de ce lotissement privé. Or, les deux lotisseurs ont constaté que la parcelle AD 491 avait été omise. Le Conseil municipal accepte également l'intégration de cette parcelle dans la voirie de la commune. Il autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir, sachant que la cession est réalisée à titre gracieux et que les frais seront répartis entre les deux lotisseurs et la Commune.

**5- Intégration dans la voirie publique de la Commune de la voirie du lotissement des Mailleaux : enquête publique**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la récente acquisition de la voirie du lotissement des Mailleaux. L'acte notarié

établi entre la Commune et les deux lotisseurs a permis l'inclusion de cette voirie dans la voirie privée de la Commune. Le Conseil municipal, constatant la nécessité de faire passer cette voirie dans le tableau de classement de la voirie communale (publique) :

- autorise le Maire à lancer la procédure d'enquête publique
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir et signer tout document y afférent.

**6- Intégration dans la voirie publique de la Commune de la voirie du lotissement des Grands**

**Champs**

Le Maire informe le Conseil municipal de l'achèvement des travaux de la 4<sup>ème</sup> tranche du lotissement des Grands Champs. Il propose au Conseil municipal de classer l'ensemble de la voirie de ce lotissement dans la voirie publique de la Commune. Le Conseil municipal, constatant la nécessité de faire passer cette voirie dans le tableau de classement de la voirie communale :

- autorise le Maire à lancer la procédure d'enquête publique
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir et signer tout document s'y afférent.

**7- Droit de stationnement : tarifs en euros.**

Le Maire informe le Conseil municipal que des commerçants demandent de temps en temps l'autorisation de stationner Place d'Oron la Ville. Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants :

Véhicule jusqu'à 3 tonnes :

3,81 € l'heure

Véhicule au-delà de 3 tonnes :

7,62 € l'heure

Stationnement régulier :

1,52 € l'heure

**8- Point multimédia : modification des tarifs.**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 27 mai 2002 qui donnait les tarifs applicables au 10 juin 2002 pour le point multimédia. Le Conseil municipal, après ces quelques mois de fréquentation de cet espace, considère qu'il serait préférable de ne pas facturer le 1<sup>er</sup> quart d'heure d'utilisation. Au-delà de celui-ci, tout quart d'heure commencé sera facturé à 0,25 € et ce à compter du

1<sup>er</sup> novembre 2002. Le tarif des impressions reste inchangé, 0,15 € pour une impression en noir et 0,20 € pour impression en couleur.

**9- Questions diverses.**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du rapport d'activités 2001 de la Communauté de Communes du Pays Santon qui est disponible pour tout citoyen en Mairie.

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2002**

**1- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon.**

Pour : 12  
Contre : 1  
Abstentions : 2

Le Conseil Communautaire a approuvé, dans sa séance du 7 novembre 2002, une nouvelle modification des statuts de la Communauté portant exclusivement sur les compétences et motivée par la nécessité de clarifier ou expliciter les compétences actuelles de la Communauté et notamment préciser l'intérêt communautaire s'y rapportant, mais sans en modifier fondamentalement la teneur. Cette modification intègre celle qui a été décidée par le Conseil du 12 septembre 2002 et approuvée par la majorité qualifiée des communes membres.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle rédaction de l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon qui annule et remplace la rédaction actuelle de cet article :

“Article 7”

**A-COMPETENCES OBLIGATOIRES**

**A-1 Développement économique**

A-1-a Création, aménagement, extension, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire.

Est d'intérêt communautaire la zone d'activité des Coteaux (commune de St Georges des Coteaux et Saintes).

A-1-b Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

L'ensemble des actions tendant à favoriser l'implantation et l'environnement des entreprises sont d'intérêt communautaire.

**A-2 Aménagement de l'espace communautaire**

A-2-a Schémas directeurs et de secteurs ; schéma de cohérence territoriale ; aménagement rural.

A-2-b Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire.

La liste des ZAC d'intérêt communautaire existantes ou à créer sera arrêtée par la Communauté.

A-2-c Organisation des transports urbains au sens du chapitre II de la loi n°82-1153 du 30/12/82 d'orientation des transports intérieurs sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi.

### **A-3 Equilibre social de l'habitat**

#### **A-3-a Programme local de l'habitat**

A-3-b Politique de logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

L'ensemble des programmes de logements sociaux exécutés par les organismes oeuvrant dans le domaine du logement ou des personnes défavorisées ainsi que ceux visant à la sédentarisation des gens du voyage sont d'intérêt communautaire. Les garanties d'emprunt pour les opérations menées par ces mêmes organismes sont d'intérêt communautaire.

A-3-c Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Les participations, notamment financières, à l'amélioration du parc privé à vocation locative sont des actions d'intérêt communautaire.

#### **A-4 Politique de la Ville dans la Communauté**

A-4-a Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire les contrats particuliers signés en application du contrat de plan Etat-Région (contrat d'agglomération et de pays) de même que les actions tendant à favoriser l'insertion

sociale et professionnelle ou à lutter contre la précarité et l'exclusion. Des conventions conclues avec les communes membres ou leurs groupements précisent les actions et services de proximité dont la maîtrise d'ouvrage reste de leur ressort.

A-4-b Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

La création et l'animation d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

## **B-COMPETENCES OPTIONNELLES**

### **B-1 Voirie**

***B-1-a Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.***

Les voies ouvertes à la circulation publique situées à l'intérieur des zones d'activités communautaires sont d'intérêt communautaire ainsi que les voies communales reliant ces zones au réseau routier principal.

Il en est de même pour les voies reliant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire au réseau routier principal.

***B-1-b Création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.***

La liste des parcs de stationnement d'intérêt communautaire existants ou à créer sera arrêtée par la Communauté.

### **B-2 Environnement, cadre de vie**

B-2-a Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores.

B-2-b Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

B-2-c Lutte contre les ragondins.

B-2-d Opérations de promotion du patrimoine et des paysages d'intérêt communautaire.

La liste des opérations d'intérêt communautaire sera arrêtée par la Communauté.

### **B-3 Equipements culturels et sportifs** *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.*

La liste des équipements d'intérêt communautaire existants ou à créer sera arrêtée par la Communauté.

## **C-COMPETENCES FACULTATIVES**

### **C-1 Prestations de services d'intérêt communautaire**

Le conseil et l'aide technique, juridique ou administrative apportés aux communes membres sont d'intérêt communautaire. A ce titre la Communauté peut réaliser, pour le compte des communes membres, des maîtrises d'ouvrages déléguées, conduites d'opérations ou maîtrises d'œuvre, ainsi que toute étude générale et tous dossiers nécessaires aux diverses instructions administratives. Elle instruit, à la demande des communes membres, les dossiers d'utilisation du sol (permis de construire ou de démolir, autorisation de lotir, autorisation de travaux divers, certificats d'urbanisme...). Dans le respect des règles de libre concurrence, elle prête assistance en tant que de besoin et selon ses capacités, aux communes membres la sollicitant.

### **C-2 Tourisme**

#### **C-2-a *Création, aménagement, gestion de sites ou d'équipements touristiques d'intérêt communautaire.***

Sont d'intérêt communautaire les opérations participant à l'aménagement du territoire et au développement économique dont la liste est arrêtée par la Communauté.

#### **C-2-b *Participation au fonctionnement de l'Office de Tourisme communautaire.***

### **C-3 Enfance**

#### **C-3-a *Politique de l'éducation d'intérêt communautaire.***

Sont d'intérêt communautaire la gestion et la charge des agents attachés aux établissements scolaires préélémentaires et

élémentaires publics et aux établissements périscolaires (garderie, centres de loisirs sans hébergement...), chargés de l'entretien (nettoyage) des locaux, de la surveillance et de l'animation des élèves en temps ou hors temps scolaire ainsi que du service en restauration scolaire.

Sont exclus de ce champ de compétence les agents chargés de la préparation des repas en cuisine et ceux chargés de l'entretien des locaux affectés à la restauration scolaire, les agents ne dépendant pas de l'un des établissements cités au paragraphe précédent, notamment pour la gestion, l'animation et l'entretien des établissements à but social (centres sociaux, maisons de quartiers...), ainsi que le personnel enseignant dans les écoles spécialisées (classes à horaires aménagés...).

#### **C-3-b *Construction et équipement de structures d'accueil pour la petite enfance d'intérêt communautaire.***

La liste des équipements d'intérêt communautaire existants ou à créer sera arrêtée par la Communauté.

#### **C-3-c *Participation aux restructurations des collèges, suivant programme arrêté par la Communauté***

### **C-4 Maintien à domicile des personnes âgées dépendantes**

Prise en charge et gestion des aides-ménagères à domicile.

### **C-5 Gens du Voyage**

Création, aménagement, gestion d'aires d'accueil des gens du voyage.

### **C-6 Refuge pour animaux**

Réalisation de travaux d'amélioration, de grosses réparations ou d'extension du refuge communautaire pour animaux.

### **C-7 Pompes Funèbres**

Création et aménagement d'un centre funéraire et d'un crématorium. Gestion du service extérieur des pompes funèbres et du crématorium ainsi que des activités accessoires à ces services.

## Informations municipales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte l'ensemble de ces propositions à :

12 voix pour

1 voix contre

1 abstention

### **2- Participation d'une employée à une manifestation communale : rémunération**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Carole

BRETAUD, actuellement en CEC au sein du Groupe Scolaire, accepte de prêter son concours lors d'une manifestation municipale pour un dimanche de fin novembre. Les heures qui seront effectuées lui seront réglées au vu du contrat d'engagement qui sera pris juste avant la manifestation.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2002

### **1- Décisions modificatives.**

#### ***a) Convention avec la Communauté de Communes du Pays Santon, participation communale.***

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'y a pas concordance entre les prévisions budgétaires pour les travaux inscrits en convention avec la Communauté de Communes du Pays Santon et les chiffres prévus sur la convention elle-même. Il propose au Conseil municipal l'inscription de la participation communale de la manière suivante :

R. C/16875 - 4 072 €

R. C/10222 + 4 072 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

#### ***b) Réajustement de crédits***

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de réajuster les crédits budgétaires de la façon suivante :

C/6411 + 12 071 €

C/6453 + 1 050 €

C/617 - 10 671 €

C/7473 + 2 450 €

Le Conseil municipal accepte ces propositions.

#### ***c) Vote de crédits supplémentaires.***

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de prévoir des crédits supplémentaires sur différents articles du

chapitre 011. Il convient d'inscrire les crédits de la façon suivante :

C/60621 + 1 250 €

C/6065 + 1 050 €

C/6067 + 800 €

C/61522 + 2 900 €

C/616 + 1 000 €

C/65738 + 600 €

C/7381 + 7 600 €

Le Conseil municipal accepte ces propositions.

#### ***d) Virement de crédits en Investissement.***

Le Maire propose au Conseil municipal l'inscription de nouveaux crédits sur l'opération « Acquisition de matériel et mobilier » par diminution de ceux non utilisés à une autre opération :

C/2188-159 + 3 800 €

C/2315-132 - 3 800 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

#### ***e) Virement de crédits.***

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de prévoir des crédits complémentaires à ceux existants sur l'opération « assainissement mairie » par réduction de ceux d'une opération non encore utilisée :

C/2315-154 + 500 €

C/2315-132 - 500 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

### ***f) Opérations comptables liées au basculement des comptabilités à l'Euro.***

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, lors du basculement à l'Euro, Monsieur le Trésorier a été contraint de procéder à des opérations comptables pour la conversion des balances comptables et des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2001. Aussi, pour ajuster les crédits budgétaires nécessaires à ces opérations, il convient de procéder de la façon suivante :

D.C/001 - 15,69 €

D.C/020 + 15,69 €

D.C/668 + 15,78 €

D.C/022 - 15,78 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

### **2- Institution du Droit de Prémption Urbain**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'intérêt qu'il y aurait à instituer sur le territoire communal un Droit de Prémption Urbain (DPU) en vue de réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations d'aménagement répondant aux objectifs définis à l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme.

L'exercice du Droit de Prémption porterait sur l'ensemble des zones U et NA délimitées au Plan d'Occupation des Sols approuvé le 05/09/1978, la dernière

révision ayant été approuvée le 18/07/1984 et la dernière modification le 17/02/2000. Ces zones correspondent à une superficie de 21 hectares et figurent sur le plan annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

1. D'instituer le Droit de Prémption Urbain sur le périmètre proposé, en application de l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme ;
2. De désigner la commune de Bussac sur Charente comme titulaire du DPU ;
3. D'ouvrir un registre dans lequel seraient inscrites toutes acquisitions

réalisées ultérieurement ainsi que leurs utilisations effectives ;

4. De donner délégation de pouvoir à Monsieur le Maire pour les décisions à prendre concernant le DPU en application de l'article L.2122-22 du Code des Collectivités territoriales ;

5. La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant une durée d'un mois et d'une mention dans deux journaux locaux. Elle sera adressée au Directeur Départemental des Services Fiscaux, au Conseil Supérieur du Notariat, à la Chambre Départementale des Notaires, aux barreaux constitués auprès du tribunal de Grande Instance et aux greffes du même tribunal, accompagnée d'un plan précisant le champ d'application du DPU.

### **3- Réhabilitation de la Salle Municipale : demande de subvention auprès de la Saintonge Romane.**

Le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité, dans le cadre du contrat de territoire 2001-2003, de solliciter une aide financière au titre des « initiatives locales » pour les constructions ou rénovations d'équipements « services aux populations ». Il propose au Conseil municipal de déposer une demande d'aide pour la réhabilitation de la salle municipale. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

### **4- Atelier de pratiques artistiques à l'école : demande de subvention auprès de la Saintonge Romane.**

Le Maire informe le Conseil municipal du projet « Atelier de pratiques artistiques » de l'école pour l'année scolaire 2002-2003. IL donne connaissance au Conseil du projet pédagogique et du déroulement de l'atelier : mise en scène du conte musical «Pantin-Pantine» et sa place dans l'année scolaire. Il présente le budget prévisionnel.

Le Conseil municipal, après examen des dépenses et des recettes, sollicite une aide financière auprès du Syndicat de Pays Saintonge Romane, à hauteur de 1 000,00 €. Cette aide servirait entre autre à «supporter» une partie des frais administratifs et frais de publicité.

### **5- Subvention au Cercle Populaire :**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 16 septembre par laquelle il décidait de prendre en charge les frais liés aux activités culturelles et sportives dispensées pendant l'inter-classe. Le montant de ces frais pour la période de septembre à décembre s'élève à 600,00 €. Le Conseil municipal décide l'inscription de ce crédit au C/65738 par une décision modificative prise ce jour.

### **6- Indemnité supplémentaire attribuée au personnel communal.**

Le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de l'enveloppe indemnitaire complémentaire, et vu les décrets n°91-875 du 06/09/1991 modifié, n°68-560 du 16/06/1968, n°50-1248 du 06/10/1950 modifié, il y a possibilité d'allouer une indemnité supplémentaire au personnel communal.

***Le montant en est calculé au vu de l'enveloppe globale de la façon suivante :***

**Crédits IFTS (10 IHTS X  
nombre d'ayant droit) X12 mois  
: 2**

Le Conseil municipal accepte le versement de cette indemnité supplémentaire au personnel concerné.

***Un tableau indiquant les indemnités supplémentaires (calculées en net à payer) attribuées à chaque agent est annexé à la présente délibération.***

### **7- Travaux à la Salle municipale : passation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage délégué et de maîtrise d'œuvre avec la Communauté de Communes du Pays Santon.**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune souhaite réaliser la restructuration de la Salle municipale dans le courant de l'année 2003. La Communauté de Communes du Pays Santon pourrait intervenir en qualité de Maître d'Ouvrage délégué pour la réalisation de cette opération. Elle a aussi la compétence pour intervenir en qualité de maîtrise d'œuvre. Agissant dans le cadre des compétences facultatives qui lui ont été déléguées par ses communes membres, La Communauté de Communes du Pays Santon ne percevra aucune rémunération pour l'exercice du mandat de maîtrise d'ouvrage délégué et de la mission de maîtrise d'œuvre confiés par la commune de BUSSAC SUR CHARENTE.

La mission dévolue à la Communauté de Communes aura une durée qui débutera avec la signature du mandat de maîtrise d'ouvrage délégué et s'achèvera à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier un mandat de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Pays Santon

- décide de confier la maîtrise d'œuvre à la Communauté de Communes du Pays Santon

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage délégué à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays Santon et la commune de Bussac sur Charente.



**8- Demande d'aide financière à but culturel auprès de la Coop**

**Atlantique.**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a possibilité de demander une aide financière à la Coop Atlantique pour réaliser des projets culturels sur la Commune pour l'année 2003. Le Conseil municipal sollicite donc une subvention annuelle d'un montant de 1 500,00 €.

**9-Participation d'une employée à une manifestation communale : rémunération.**

Le Maire informe le Conseil municipal que Madame Catherine FABRE, agent d'entretien au Groupe Scolaire, accepte de

prêter son concours pour la préparation et la réalisation d'une manifestation municipale en décembre.

Madame Catherine FABRE effectuera sur 2 jours 17 heures de travail qui lui seront réglées au vu du contrat d'engagement qui sera pris juste avant la manifestation. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

**10- Groupama : proposition d'indemnisation.**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Compagnie d'Assurances Groupama indemnise la Commune suite au bris de glace du pare-brise du tracteur. L'indemnisation s'élève à 193,18 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2002**

**1- Communauté de Communes du Pays Santon : modification des statuts.**

Lors du dernier Conseil Communautaire de novembre, une modification des statuts a été approuvée afin, surtout, de permettre une éventuelle transformation en communauté d'agglomération.

Cette modification a été approuvée par l'ensemble des communes membres.

Toutefois, la transformation en communauté d'agglomération étant reportée sine die, le Conseil Communautaire a décidé de supprimer deux des nouvelles compétences objets de la dernière modification, dont la nécessité n'est pas évidente en l'état actuel des choses, pour la Communauté de Commune du Pays santon :

a) la compétence A-2-c : Organisation des transports urbains au sens du chapitre II de la loi 82-1153 du 30 décembre 1982 .d'orientation des transports intérieurs sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi ;

b) la compétence C-4 : Maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes ; prise en charge et gestion des aides-ménagères. Cette modification doit être approuvée par une majorité qualifiée des conseils municipaux.

Considérant qu'effectivement ces deux compétences ne sont pas, pour le moment tout au moins, indispensables au bon fonctionnement de la Communauté, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'en décider la suppression.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de Monsieur le Maire avec 12 voix pour et 3 abstentions.

**2- Décisions modificatives.**

**a) Achat d'un photocopieur.**

Le Maire informe le Conseil municipal que le photocopieur de l'école étant en très mauvais état, il convient de prévoir son remplacement. Après examen des devis il propose l'inscription des crédits de la manière suivante :

## Informations municipales

C/2188-159 + 3 850 €

C/2315-132 - 1 400 €

C/2315-153 - 2 450 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

### ***b) Achat de panneaux de signalisation.***

Le Maire informe le Conseil municipal que l'acquisition de panneaux de signalisation nécessite l'inscription de nouveaux crédits sur l'opération 153. Il propose de procéder de la manière suivante :

C/2188-159 - 1 050 €

C/2315-156 - 600 €

C/2315-153 + 1 650 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

### **3-Vote de crédits supplémentaires.**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires à l'opération 129 pour la pose de rideaux au Groupe Scolaire. Le Conseil municipal prévoit l'inscription de la manière suivante :

C/2313-129 + 212 €

C/2315-153 - 212 €

### **4- Opération d'ordre budgétaire, ouverture de crédits**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les ETS TARDY ont fait une proposition de reprise de l'ancienne débroussailleuse figurant à l'inventaire de la Commune sous le n°1036 et qu'il convient de procéder à l'ouverture de crédits pour l'opération d'ordre budgétaire ainsi définie :

D. C/675 703,86 €

R. C/2188 703,86 €

R. C/775 182,00 €

R. C/776 521,86 €

D. C/2188-159 182,00 €

D. C/192 521,86 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

### **5- Questions diverses.**

#### ***a) Enduro des Romains***

Monsieur MARCHAIS donne connaissance au Conseil municipal du courrier reçu du Président de l'Amicale Motocycliste Saintaise. Lors de l'édition 2002 de l'Enduro du Pays Santon, les chemins ont été fortement dégradés suite aux conditions météo. Afin d'éviter de tels dégâts le comité d'organisation a décidé de changer la date de cette épreuve et de l'avancer dans une période plus favorable aux conditions météo. La date retenue pour la prochaine édition est le 20 juillet 2003. Le Conseil municipal estime que le choix de cette date n'est pas très opportun car le Rallye de Saintonge aura lieu le week-end suivant.

#### ***b) Convention Chemins de randonnées***

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la convention demande que l'article 3 de cette même convention et notamment en ce qui concerne l'interdiction des véhicules à moteur sur les chemins ruraux soit déterminée au cas par cas. Le Conseil décide de remettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion la délibération correspondante.

## Sécurité

Sans tomber dans le piège du tout sécuritaire, quelques faits méritent le rappel de règles simples pour préserver la sécurité et la tranquillité de la vie quotidienne des habitants de la commune.

Il est interdit de jeter des pierres sur la voie ferrée ou de les disposer sur les rails.

La pratique du skate doit se faire sur le terrain prévu, et pas sur la route très fréquentée et sur laquelle les automobilistes et les motards roulent vite...

La présence tardive de certains jeunes dans la commune à des heures où ils devraient être à la maison nous conduit à inciter les parents à veiller au respect de certaines contraintes que les enfants et adolescents doivent accepter même si elles leur semblent d'une autre époque...

Lorsque certains font la fête au jardin des éperches ou près du local de la pétanque, ou ailleurs sur le territoire de la commune, ils peuvent et doivent laisser les lieux dans l'état où ils les trouvent. Nous essayons de veiller à la propreté mais nous ne pouvons y parvenir sans chacune et chacun d'entre vous.

## Etat civil



### Naissances

*Bussac-info est heureux de saluer la venue de :*

- Chloé PEAULT née le 18 octobre 2002, fille de M. PEAULT Ludovic et Mme NEVEU Jenny, 48 Chemin de la Rétorie
- Dylan Jean-Marc Christian RATEAUD né le 30 octobre 2002, fils de M. et Mme Jacky RATEAUD, 8 Chemin du Vieux Bourg
- Antoine Camille Alain CARTIER né le 4 novembre 2002, fils de M. et Mme Alain CARTIER, 24 Chemin des Grands Champs.
- Ingrid Barbara BRUNETEAU née le 23 novembre 2002, fille de M. et Mme Christian BRUNETEAU, 150 Route de Beauchail.
- Vick Dominique BOUTIN né le 9 décembre 2002, fils de M. et Mme Dominique BOUTIN, 6 Chemin des Grands Champs.
- Valentin TOUZINAUD né le 12 décembre 2002, fils de M. et Mme TOUZINAUD Christophe, 88 Route des Jarry.

### Décès

*Bussac-info présente ses plus sincères condoléances aux familles de :*

- Jeanne Marcelle GUITER née MÉNARD, habitant 115 Route du Val de Charente et décédée le 1<sup>er</sup> novembre 2002 à Saintes.
- Jean Eugène François FAVEAU, habitant 11 Chemin de la Sablière et décédé le 8 novembre 2002 à Saintes.
- Suzanne Janine ALLAMARGOT née ROUX, habitant 24 Chemin des Chaumes et décédée le 8 novembre 2002 à Saintes.
- Jean-Paul ARBAUDIE, habitant 15 chemin des moulins et décédé le 1<sup>er</sup> janvier 2003 à Saintes.

## Recensement militaire

**Il est obligatoire à 16 ans pour les filles et les garçons.**

Jeunes gens nés en janvier, février, mars, avril 1987, présentez-vous en mairie, munis du livret de famille dès la date anniversaire de vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour pouvoir assister à la journée d'appel à la préparation à la défense mais aussi pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ainsi que pour être inscrits automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

### **RENFONTE DES LISTES ELECTORALES**

Début mars 2003, il sera procédé à la refonte des listes électorales. Tous les électeurs recevront une nouvelle carte d'électeur. Nous invitons les administrés qui ne recevraient pas de carte ou sur laquelle il y aurait une erreur à se faire connaître en mairie, MERCI.

**ELECTION DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES DU 11 DECEMBRE 2002  
BUREAU DE VOTE DE BUSSAC/CHARENTE**

COLLEGES SALARIES			
SECTION COMMERCE		SECTION ACTIVITES DIVERSES	
Nombre d'inscrits	40	Nombre d'inscrits	42
Nombre de votants	9	Nombre de votants	13
Nombre de suffrages exprimés	8	Nombre de suffrages exprimés	13
Etat des suffrages recueillis par chaque liste		Etat des suffrages recueillis par chaque liste	
CFE-CGC	0	CFE-CGC	1
UNSA	1	CGT	2
CGT	3	FO	1
FO	4	CFDT	6
CFDT	0	FSU	0
CFTC	0	CFTC	3

Remarque : Ces élections ont nécessité un bureau de vote de 3 personnes de 8h à 18h : vu le nombre de votants, le dépouillement a été rapide. Sans commentaire...

**DECLARATIONS DE RECOLTE DE VINS 2002**

Nombre de Déclarations	Superficie totale production et non production	Superficie en production	Résultat de la Récolte			
			Vin Blanc Cognac	Vin Blanc Autre	Vin Rouge	Total
23	43ha 61a 11ca	43ha 03a 89ca	4 111 hl	1 hl	153 hl 85 l	4 265 hl 85 l

Les fruits du labeur de nos viticulteurs nous amènent à la conclusion suivante :  
Bussac sur Charente produit un peu plus de 3 hl/habitant ! ...  
A consommer avec modération.



## Tri sélectif

Vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres un calendrier des jours de collecte pour l'année 2003. Dans le cas contraire, quelques exemplaires sont disponibles en mairie.

Récapitulatif pour les 6 premiers mois :

TOUS LES JEUDIS		
<u>Emballages recyclables</u> Bouteilles plastiques, boîtes métalliques, briques, cartonnettes	<u>Verre</u> Bouteilles, bocaux, pots en verre.	<u>Papiers</u> Journaux, magazines, prospectus .
23 janvier	13 février	30 janvier
6 février		27 février
20 février	13 mars	
6 mars		27 mars
20 mars	10 avril	
3 avril		24 avril
17 avril	22 mai	
15 mai		
5 juin	26 juin	12 juin
19 juin		

**Pensez à sortir vos contenants le mercredi soir après 19h00**

Rappel : Ramassage des encombrants à domicile sur demande.

**Prendre Rendez-vous au 05.46.98.07.19**

---

### **Besoin d'un coup de main ? ACTIF au service de tous !**

Créé en 1989, ACTIF est une association au service des habitants des cantons de Saintes, Burie, St Savinien et St Hillaire de Villefranche ; son but est la réinsertion de demandeurs d'emploi, grâce à l'accompagnement socioprofessionnel dont ils bénéficient.

ACTIF met donc à disposition des personnes (pour quelques heures, un jour ou plus..), sans aucune contrainte administrative et propose des solutions adaptées aux besoins des usagers.

Les services qu'ACTIF propose aux particuliers, aux associations, ainsi qu'aux collectivités territoriales sont :

- le ménage (repassage, ménage, courses diverses)
- le jardinage (entretien de jardins, taille, tonte..)
- le petit bricolage (peinture, petite maçonnerie..)
- le remplacement de salarié permanent
- les petits travaux d'entretien (débarrasser un grenier, nettoyer des locaux...)

Par ailleurs, ACTIF étant agréée dans le cadre des emplois familiaux, **le particulier peut déduire de ses impôts 50 % des dépenses engagées pour les travaux réalisés.** Ainsi, en permettant à une personne de travailler, vous allégez vos impôts !

Pour l'année écoulée, les missions proposées ont généré 26 500 heures de travail et permis à 209 personnes de retrouver une activité professionnelle. Force est de constater qu'à la vue de l'augmentation des difficultés sociales existantes, la structure qu'ACTIF anime est d'**utilité publique** et s'inscrit dans le tissu économique local.

Pour tous renseignements :

- ACTIF : 11 rue St Eutrope 17100 Saintes. tél. : 05.46.95.04.82
- ACTIF rural : Place de la Grange 17350 St Savinien. tél. : 05.46.90.19.67

## Nouvelles de l'école

### L'arbre de Noël

L'arbre de Noël est une tradition bussacaïse, il est organisé par le Foyer rural pour les élèves de l'école Gustave Courbet. Chaque année, l'arbre de Noël nous fait vivre quelques heures de bonheur avec son spectacle ainsi que l'arrivée du Père Noël avec sa hotte débordante de jouets et de friandises.

Le dimanche 15 décembre, les familles des enfants de l'école étaient réunies dans la grande salle municipale. Tout d'abord, il y a eu Polo et Kito, des clowns musiciens très drôles et l'extraterrestre malin. Ils ont fait monter sur scène un garçon qui s'appelle Alexandre pour jouer de la batterie ; il s'est bien débrouillé.

Puis ce fut l'entracte avec le goûter et les boissons, ensuite la tombola, enfin les petits ont chanté « Petit papa Noël » et bien sûr, le Père Noël est arrivé. Il a distribué les cadeaux et les bonbons aux enfants de toutes les classes. Nous l'avons remercié et ce fut le moment de la photo souvenir. C'était un très beau Noël .

*Thomas Château, Caroline Dijoux, Justine Pontois, Dorian Gélicus, Céline Maire, Marine Girard élèves de CM1 et CM2*

### Le hockey sur roller



Pendant le mois de décembre, le vendredi entre midi et 13heures, les élèves de CM1 et CM2 ont fait du roller dans la cour de l'école. L'activité était animée par Thierry Guéraud.

C'était roller pour ceux qui en avaient, d'autres étaient en patins à roulettes, d'autres encore étaient à pied.

Petites chutes et petits bobos étaient au rendez-vous même si tout le monde s'est bien amusé.

Ce sport s'est donc transformé en hockey au fur et à mesure. C'était génial ! On gardera tous un très bon souvenir.

*Justine Pontois, Aurélie Thibaudeau, Marine Girard, Mélanie Rateau et Romain Fouga*

### L'activité VTT

Tous les mardis matin, à partir de 10h, Thierry Guéraud, toujours le même, nous fait faire du VTT pendant une heure. Il nous apprend le freinage, à passer les vitesses, à utiliser les plateaux. Il faut mettre un casque, amener son vélo, si on n'en a pas Thierry nous en prête un de la Prévention Maif. A 11heures, on arrête le vélo et nous passons à l'atelier mécanique où nous apprenons tout le nécessaire pour la réparation de notre VTT, régler les freins... pour partir en randonnée au mois de février. C'est sympathique !

*Thomas Château, Caroline Dijoux, Justine Pontois*

### Gymnastique à l'école !

Tous les vendredis du mois de janvier, les CM1 et les CM2 vont faire de la gymnastique, dans la salle de sport entre 12h et 13h. Ils font du cerceau, du trampoline, de la corde. C'est Thierry qui

## Informations locales

vient nous apprendre à faire de la gymnastique.

Mais le lundi ou le mardi, à la même heure, les élèves de CE1 et CE2 apprennent aussi avec Thierry, certains jeux de plein air.

*Noémie Monget et Nicolas Maire*

### Projet environnement des cp-ce1

Tous les mardis après-midi, nous guetons l'arrivée d'Olivier Douhaud qui vient nous aider à découvrir les oiseaux qui vivent autour de nous.

Nous avons déjà fait deux sorties avec les jumelles. La première a eu lieu autour de l'école, sur le stade et le jardin public, c'était le premier jour de froid de novembre et les oiseaux étaient cachés dans les haies, alors nous n'en avons pas vu beaucoup, juste un rouge-gorge et un merle.

Ensuite en décembre, nous avons fait une sortie dans la prairie au bord de la Charente. Là nous avons vu des corneilles, un faucon crécerelle, une buse variable, des rouge-gorge, des merles, des pies, des mouettes.

En classe nous apprenons à repérer ce qui nous permet d'identifier les oiseaux, à les nourrir quand il fait froid, à faire des jeux sur leurs chants, à utiliser des Cdrom pour les reconnaître, à faire des puzzles.

Mardi 21 janvier, nous allons sur le coteau pour voir d'autres oiseaux.

### MANIFESTATIONS organisées par l'association de l'école : le cercle populaire de l'école de Bussac

#### La tombola de la chandeleur

A partir du 21 janvier, les enfants de l'école vendront des cases de tombola. Trois lots seront à gagner par carton : crêpière, ustensiles de cuisine, tabliers et maniques, cidre ...

Le bénéfice de cette tombola servira à aider à payer les sorties (sur le littoral de

Fouras et à la station de lagunage de Rochefort) des classes qui travaillent sur l'environnement avec Olivier Douhaud de la CDC et Anne Richard du CPIE de Fouras.

### Carnaval et bal costumé



Le samedi 8 mars, à 10h30, les enfants défilent costumés et maquillés dans les rues de Bussac en chantant et en faisant du bruit. Vers 11h 15, ce sera le regroupement dans la cour de l'école et le traditionnel lancer de friandises.

Le soir, à 20h30, un bal costumé permettra aux parents et amis de l'école de s'amuser, eux-aussi dans la salle municipale. Que vous soyez déguisé ou non, vous pourrez participer à cette soirée amicale et pleine de bonne humeur.

#### Loto de l'école

Le loto de l'école aura lieu cette année, le 21 mars, à 20h30 dans la salle municipale. Avec une pareille date, il sera placé sous le thème du printemps et des activités de plein air.

Outils de jardinage, accessoires de jardin, plantes, matériel de loisir seront les thèmes retenus pour les lots.

Nous vous espérons nombreux à venir tenter votre chance.

#### Pantin pantine

Notre gros projet de conte musical avance. Les enfants apprennent actuellement les textes des parties chantées avec Mme Geneviève Leber qui est satisfaite des progrès réalisés de jeudi en jeudi.

## Informations locales

---

La recherche des aides financières suit son cours, le dossier sera présenté à la commission de Saintonge Romane, le 28 janvier. La Coopérative Atlantique nous a attribué une subvention.

Il ne faut pas que nous relâchions nos efforts si nous souhaitons mener à bien ce projet.

La recherche de couturières tient toujours, nous n'avons que trois noms pour l'instant pour 70 costumes.

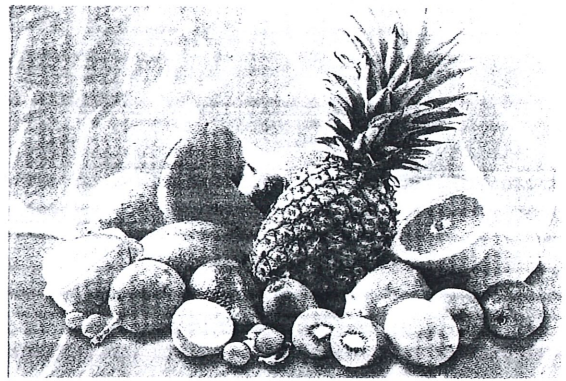
Le lundi 3 février, Jean Louis Gonfalone et Geneviève Leber rencontreront les familles et les amis intéressés dans la salle de motricité de l'école à 18h.

### **Semaine du goût** **au restaurant scolaire**

Du 14 au 18 octobre, tous les écoliers de maternelle et du primaire ont pu déguster des fromages de toute la France.

A cette occasion, Monsieur et Madame MOREAU, fromagers, ont eu la gentillesse de préparer de grands plateaux avec tout un assortiment de pâtes molles, dures, fraîches, persillées, issues de lait de vaches, brebis, chèvres.

Les jeunes papilles ont pu être initiées aux différents saveurs et apprécier tous ces laitages. Un petit bémol pour le Roquefort qui n'a pas obtenu l'unanimité chez les dégustateurs.



### **Grignoter, ce n'est pas manger.**

Prendre un petit déjeuner le matin, c'est apporter de l'énergie à notre corps qui vient de jeûner toute une nuit. Ce repas permet de bien démarrer la journée en évitant les fringales et les grignotages au cours de la matinée et il aide à de meilleures performances scolaires en supprimant « le coup de barre de 11 heures ».

C'est entre 3 et 12 ans que les enfants adoptent de bonnes ou mauvaises habitudes alimentaires. Il faudrait les accoutumer à prendre un petit déjeuner et un goûter. Ces 2 petits repas permettent d'attendre sans grignoter les repas principaux. Il est important de varier les propositions sans se soucier dans un premier temps de la perfection. L'équilibre vient ensuite en mangeant ! Il faut surtout éviter de compenser leur absence par de multiples encas dans la journée.

Quand les enfants grignent, ils absorbent beaucoup de sucres et de graisses. Ensuite, ils ont peu faim aux repas principaux et réduisent les quantités servies. Leurs apports en viande, farineux, produits laitiers et fruits se trouvent réduits. A long terme, ces encas sont responsables de constipation, de déficits en vitamines et de prise de poids très importante.

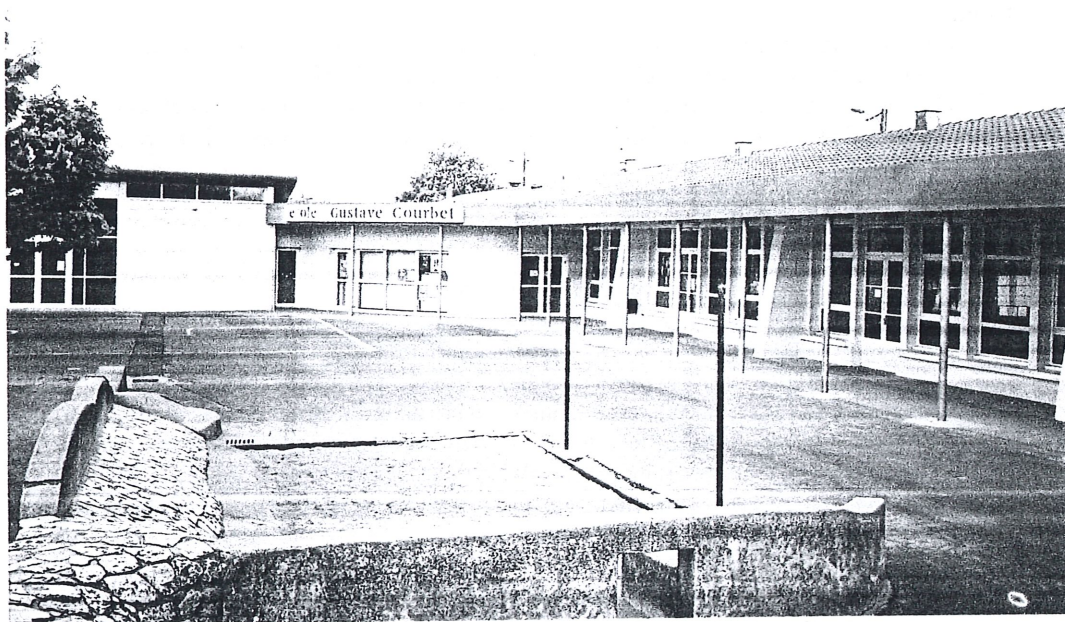
### **Suggestions pour débiter :**

Vrais jus de fruits, fruits frais à croquer, fruits secs (abricots secs, dattes, figes..), verre de lait chaud ou froid +/- aromatisé, morceau de fromages, berlingots de lait à boire, yaourt, fromage blanc, crème, céréales à picorer....



### Petit déjeuner idéal :

- Un laitage (lait, yaourt, flans, fromages...)
- Un produit céréalier (pain ; pain de mie ; biscottes ; céréales ; petits grillés ; cracottes ; quelques petits biscuits secs ; viennoiserie : de temps en temps)
- Un peu de matière grasse (beurre)
- Un fruit ou jus de fruits (pur jus de préférence)
- Une boisson (lait ; thé ou café léger ; jus de fruits ; ricorée ; chicorée...)



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 15 NOVEMBRE 2002

### 1- Règlement intérieur

Seule modification apportée au précédent règlement : la surveillance de la récréation entre 12h et 13h45 est entièrement assurée par les employés de la CDC.

A l'occasion de la lecture du règlement, Madame GANTHY souligne que :

- certains enfants ne sont pas à jour du BCG,
- un certificat médical est obligatoire pour l'accord d'une dispense de sport

### 2- Projet d'école

Madame GANTHY présente le nouveau projet établi pour 3 ans dans lequel sont précisées les priorités pédagogiques élaborées en conseil des maîtres, pour chaque classe. Ce projet a déjà reçu un avis favorable de l'inspection départementale de Saintes.

Il s'appuie sur un inventaire de l'évolution de compétences des enfants sur les 3 dernières années. On observe notamment une réduction du nombre de « cursus ralenti » c'est à dire de redoublements, une réduction du nombre d'élèves ne maîtrisant pas les compétences de base.

On peut penser que les actions du réseau d'aide (le RASED), dans le cadre du précédent projet d'école, ont eu un impact positif. Les taux de réussite aux évaluations nationales en Français et Mathématiques, en CE2 et 6<sup>ème</sup>, sont également pris en compte.

Le nouveau projet d'école s'articule autour de trois grands axes.

## Informations locales

---

### Axe 1 : Maîtrise de la langue écrite.

Cette maîtrise sera associée à celle du lire et du parler.

- Exemples d'actions :
- prise de notes à partir d'une recherche.
  - correspondance avec des élèves de Kabara

### Axe 2 : Prévention des difficultés repérées chez les enfants.

Les maîtres travailleront de nouveau en collaboration avec les intervenants du RASED afin de développer l'autonomie et la confiance en soi par la mise en place de :

- groupes de conversation (cycle 1)
- groupes de besoin (petits parleurs, grands parleurs) (cycle 1)
- groupes de travail : activités en atelier tournant le samedi matin (cycle 2)
- mise en route du PPAP (Projet Pédagogique d'Aide et de Progrès) (cycle 3)

### Axe 3 : Actions spécifiques à l'Ecole de Bussac sur Charente.

#### ➤ projet « Pantin-Pantine »

- Ce projet concerne les trois classes des plus grands (cycles 2 et 3). Il s'agit de la mise en scène d'un conte musical de Romain Didier et Alain Lepré créé en 1997.
- De janvier à mi-mai, Madame Leber interviendra pour travailler le chant choral.
- A partir d'avril, Monsieur Gonfalone travaillera avec les enfants le jeu des acteurs et la mise en scène.

#### ➤ projet « Education à l'environnement »

- connaissance de l'environnement immédiat (cycle 1)
- mise en place d'un jardin potager (cycle 1)
- observation du milieu au moyen des sens (cycles 1 et 2)
- éducation à l'environnement par un intervenant CDC :
  - \* observation des oiseaux des alentours au fil des saisons (CP-CE1)
  - \* comparaison des paysages proches : sortie découverte, lecture d'un plan, rédaction d'un article pour le journal, comparaison avec d'autres milieux (visite des marais de Fouras, découverte de l'Afrique sahélienne en lien avec les correspondants de Tombouctou auxquels ont été envoyées des graines d'ici pour qu'elles soient semées la-bas...) (cycle 3).
- éducation au recyclage des déchets, aux critères de qualité de l'eau, de l'air (CM1-CM2) :
  - \* tri sélectif en classe
  - \* visite du centre de tri
  - \* sensibilisation à l'utilisation d'un container placé dans l'école
  - \* observation et découverte des lichens
  - \* étude du devenir des eaux usées de la commune
  - \* visite d'une station de lagunage
  - \* incidence de la pisciculture du Douhet sur l'environnement

#### ➤ projet « Développement de l'autonomie et de la confiance en soi lors d'activités sportives »

- jeu de raquettes avec Serge Prouzat (cycle 3) : 12 séances de 45 minutes pour chaque classe.
- atelier « vélo » : apprendre à utiliser les vélos en respectant des règles de sécurité (cycle 1 et 2).
- atelier VTT (5 heures) et atelier d'orientation (5 heures) (cycle 3) et une sortie sport nature.

Madame GANTHY clôt son exposé sur le projet d'école en évoquant son coût, il est estimé à 1 174,00 € (hors projet « Pantin-Pantine »). Une aide de 300,00 € étant attendue de l'inspection académique.

### **3- Classe à PAC « Pantin-Pantine »**

Coût prévu :	9 412,00 €	
Subventions acquises :	1 830,00 €	du Ministère de l'Education
	450,00 €	de la Commune
Subventions espérées :	1 520,00 €	de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) :
		du Conseil Général
		de la Saintonge Romane

Il est prévu une recette estimée à 700,00 € à l'occasion des trois représentations publiques qui auront lieu en mai.

Monsieur BERNAZEAU s'inquiétant d'un éventuel appel à un financement partiel par les familles en cas d'insuffisance des aides obtenues, Madame GANTHY souligne que le projet « Pantin-Pantine » faisant partie du projet d'école, toute participation financière des familles est exclue, excepté l'achat de billets d'entrée et de programmes lors des représentations.

## Informations locales

Par contre, Madame GANTHY précise que des Bussacais(es) peuvent néanmoins apporter une aide appréciable en participant à la confection des costumes. Celle-ci sera peut-être encadrée par les conseils d'un professionnel, Monsieur Patrice Loizeau, concepteur des costumes.

### 4- Résultats évaluations CE2 et 6<sup>ème</sup> Année 2002

Taux de réussite en 6<sup>ème</sup> : Français Mathématiques  
Anciens de Bussac sur Charente : 63,63 % 66,50 %  
Ensemble du Collège Agrippa d'Aubigné : 67,80 % 66,20 %

Taux de réussite en CE2 : 63,00 % 63,00 %

### 5- Questions diverses

*Atelier interclasse : Thierry GUERAUD*

Monsieur Thierry GUERAUD a repris les animations sportives pendant l'interclasse de 12h à 13h, le lundi (CE1+CE2) et le vendredi (CM1+CM2).

Les élèves ont choisi démocratiquement les activités suivantes :

	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
CE1+CE2	Jeux de société	Jeux de balle	Boules lyonnaises
Participants	14	14	
CM1+CM2	Vélo	Football	Rollers
Participants	13	12 (dont 9 filles)	

L'inscription, sur la base du volontariat, est mensuelle. Les animations de Monsieur GUERAUD sont financées par la municipalité qui verse une subvention au Cercle Populaire (association de l'école) de 609,00 € pour ces trois mois.

### Garage à vélo

Sa mise en place est toujours à l'étude.

**Utilisation des vélos dans la cour maternelle** (question mise à l'ordre du jour par des délégués des parents d'élèves)

L'emploi des vélos par l'ensemble des élèves de la maternelle, au cours des récréations, ayant posé quelques problèmes de sécurité, leur usage a été suspendu.

Madame BOQUET assure un atelier vélo avec les élèves de moyenne section un après-midi par semaine afin de les sensibiliser aux règles de sécurité. On s'orienterait vers un usage réservé à un seul niveau par récréation (PS, MS ou GS alternativement). Monsieur FERRER s'est vivement étonné que ce sujet soit évoqué en conseil d'école, l'usage pédagogique des vélos étant décidé dans le cadre du conseil des maîtres.

Madame MOREAU, Monsieur GAUCHER, Madame GANTHY et Monsieur DOURTHE ont fait remarquer que les parents ne s'immisciaient pas dans des décisions pédagogiques des maîtres en sollicitant une information quant à l'usage des vélos. Monsieur DOURTHE rappelle par ailleurs que la Commune a participé au financement des vélos, il souligne que leur bon usage est donc évidemment souhaité, dans le cas contraire le financement communal d'autres jeux, dans le cadre de l'aménagement des cours de l'école, pourrait être remis en cause.

### Sorties de l'année : fêtes, manifestations

Madame GANTHY informe, que compte tenu de l'ampleur du projet « Pantin-Pantine » (travail sur 3 ou 4 mois), il n'y aura pas de voyage scolaire cette année. Des sorties ponctuelles sont prévues. Il serait souhaitable que davantage de parents s'impliquent pour mettre en place des actions (fête, loto, bal costumé) qui assureraient plus de disponibilités financières pour organiser des activités en faveur des élèves.

*Les manifestations prévues pour l'instant sont :*

- \* 8 mars : Carnaval
- \* 21 mars : Loto de l'Ecole
- \* Tombola de la Chandeleur
- \* 23-24-25 mai : Trois spectacles de « Pantin-Pantine »
- \* 14 juin : Fête de l'Ecole

## Nouvelles de la bibliothèque

### Janvier 2003

Adresse : 1 chemin de Grand village face au secrétariat de la mairie, au bout des bâtiments scolaires.

Tél. : 05 46 97 18 14

Horaires d'ouverture : 16h30-19h tous les mercredis et vendredis sauf jours fériés.

Lettre de rappel : les prêts ont en principe une durée de 15 jours et si le livre n'est pas rapporté au bout d'un mois, une lettre de rappel se charge de rafraîchir la mémoire de l'emprunteur. Désagréable mais nécessaire.

### Bibliobus du 10 décembre

Comme chaque fois les livres, vidéo et CD à rendre ont été répertoriés la veille par nos soins.

La journée bibliobus, c'est la restitution des ouvrages empruntés lors du dernier passage du camion trois mois plus tôt, le choix du nouveau stock, sa vérification et mise en place. Depuis plus de 20 ans, le repas communautaire des bénévoles nous réunit : c'est une récréation dans une journée très chargée et une confrontation gastronomique intéressante ; le menu de ce jour est particulièrement réjouissant.

- **Soupe à la ballotte** : summum de l'art culinaire chez l'une d'entre nous. Il vaut mieux qu'elle reste anonyme afin d'éviter la file des curieux à sa porte. Rien que pour l'intitulé, ça valait le coup.

- **Les tripes de Claudine** ...enfin...pas le fruit de ses entrailles mais le plat de tripes qu'elle a longuement mitonné pour nous et réussi à soustraire depuis plusieurs jours à l'appétit féroce de sa famille. Délicieux.

Mais c'est ensuite avec une haleine à faire tomber les mouches et une certaine pesanteur stomacale que nous avons repris le travail de tri et inventaire des livres nouvellement arrivés. Le fromage, le crumble de pommes et le vin apporté par nos copains du bibliobus avaient plutôt aggravé les choses.

### Bébés lecteurs

Ça marche toujours très fort ; évidemment, la mauvaise saison est là et il vaut mieux pouvoir dégainer rapidement le mouchoir papier.

Claudine, qui anime régulièrement les séances (et y met toutes ses tripes !) emporte maintenant des albums chez elle afin de réviser à haute voix dans le calme de son foyer. Elle s'entraîne particulièrement sur les cris d'animaux et onomatopées diverses, en y mettant le ton et beaucoup d'enthousiasme. Ne pas s'étonner si, au crépuscule, un barrissement d'éléphant ou un rugissement de fauve s'échappe de sa maison ; c'est surprenant mais normal.

*Rappel : bébés à la bibli (3 mois-3 ans), le vendredi de 10h30 à 11h30 par séquences de 4 vendredis consécutifs. Prochaine séquence les vendredis 17, 24, 31 janvier et 7 février.*

*Renseignements complémentaires et inscriptions en bibliothèque.*



## Informations locales

---

Stages organisés par l'Association  
Départementale pour la Lecture

### ***Présentation d'albums pour les petits (1 journée pour deux d'entre nous)***

A la suite de ce stage nous en avons acheté quelques-uns qui nous ont séduit ; en particulier un album cartonné comportant 10 gros boutons multicolores à coincer dans divers emplacements à chaque page. Les boutons sont reliés solidement au livre par des rubans. Ils adorent ce livre : une forêt de petites mains maladroites s'active. Lorsque tout est coincé, noué, enchevêtré inextricablement (mains des bébés, rubans, boutons, livre et narratrice) il ne reste plus qu'à défaire avec patience la pelote humaine ainsi réalisée.

Cet album était peut-être une erreur, je sais de quoi je parle, je l'ai testé.

### ***Stage de lecture à haute voix (2 jours pour 2 d'entre nous)***

*Il paraît que c'était fatigant mais très bien. C'est vrai qu'elles savent maintenant articuler, respirer au bon moment, y mettre le ton et le sentiment.*

On attend d'un jour à l'autre une séance publique pour confirmer notre impression.

### **Achats (où quand on aime, on ne compte pas !)**

Subventions CNL et sous municipaux ont permis l'acquisition d'ouvrages variés. Un peu débordées par notre enthousiasme, nous sommes même allées un peu au delà des subsides allouées pour 2002. Promis, on fera attention la prochaine fois.

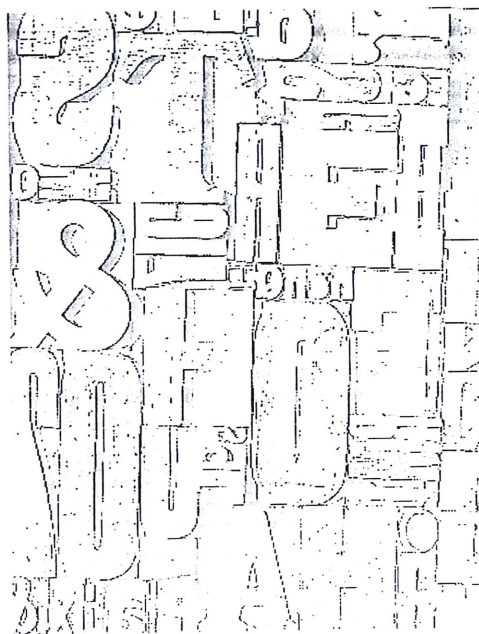
Fréquentation de la bibliothèque  
20% de la population communale, c'est formidable !

A propos, l'inscription pour une année est de 4 euros pour les + de 16 ans (gratuit pour les enfants) ; penser à renouveler son adhésion.

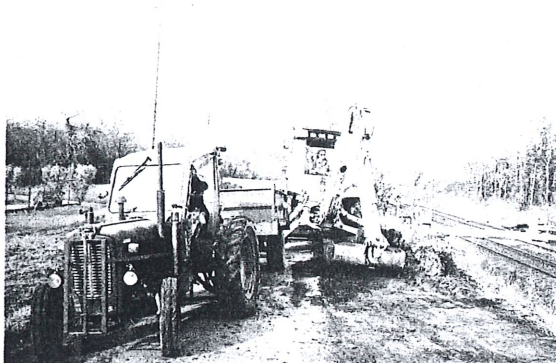
### **Dernière minute**

Le « *Pire Noël* » : en feuilletant l'un des livres neufs, nous avons appris avec consternation pourquoi le Père Noël porte une robe rouge à bordure blanche. J'hésite à vous en faire part tellement c'est désolant.

Un indice : certaine boisson pétillante bien connue n'y est pas étrangère. Cherchez ou venez nous demander.



## Le point sur les travaux



**Le Bourg :** Les travaux d'enfouissement des réseaux dans le secteur du Vieux Bourg sont en voie d'achèvement. Les riverains ont connu des désagréments importants, mais il est à souligner que chacun a fait preuve de beaucoup de patience et de philosophie. Sur le domaine public le passage des câbles est terminé. Les dégâts causés à la voirie dans ce secteur seront pris en charge par l'entreprise Rivet dès que le temps le permettra. Il est vrai que la météo maussade de l'automne et les passages de nombreux engins n'ont pas arrangé les choses. Les raccordements des usagers vont se poursuivre. Les nouveaux candélabres sont mis en place Chemin de la Grave, donnant aux abords de l'église un cachet certain. Bientôt les anciens poteaux et les lignes seront déposés pour laisser place nette.

**Lignes HTA:** La ligne moyenne tension qui traversait la commune (de Fontcouverte à saint Vaize) a été remplacée par une ligne souterraine par l'entreprise UEIR. La dernière phase des travaux vient de se terminer par la suppression des poteaux. Ils ont été déposés provisoirement sur les bas côtés des voies communales en attendant d'être évacués définitivement.

**Chemin du cimetière :** Ce chemin, très emprunté pendant la période des travaux

du Vieux Bourg, a connu un trafic important. La commune a fait procéder à un débernage pour faciliter le croisement des véhicules. Là encore la pluie est venue rendre ces travaux difficiles, le printemps devrait permettre de tout faire rentrer dans l'ordre.

Le grillage de protection bordant la voie ferrée est en très mauvais état ou a disparu en partie. Vu le danger que cela peut représenter pour les utilisateurs de ce chemin, une demande a été faite aux services de la SNCF pour la mise en place d'une nouvelle clôture.

**Lotissement des Grands Champs :** La touche finale à la viabilisation de la quatrième tranche a été apportée par la mise en place de l'éclairage public. Cela a permis au passage de raccorder les trois derniers lampadaires de la troisième tranche qui étaient en attente.

Tous les lots ayant été vendus, les travaux de construction devraient bientôt commencer.

**Voirie :** Le programme de gravillonnage des voies communales (chemin des Moulins et chemin des Deaux jusqu'aux Judets) a été réalisé par le Syndicat des chemins.

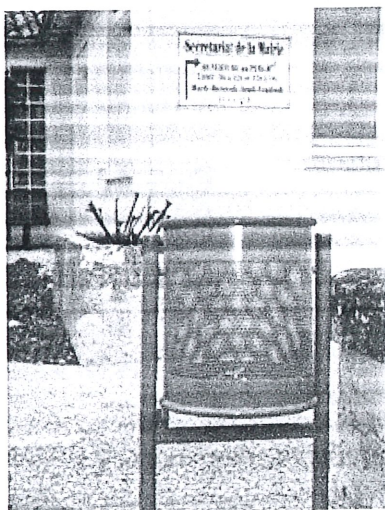
Par contre, cette année, ce même syndicat n'a pas pu intervenir dans de bonnes conditions pour le programme de point à temps automatique (humidité trop importante et température trop basse). Les essais réalisés n'ayant pas donné de résultats satisfaisants, ce programme sera réalisé au cours du premier trimestre.

**Sentiers de randonnée :** Comme dans toutes les communes de la Communauté de Communes du Pays Santon, un sentier de randonnée pédestre va être créé à Bussac. Ce circuit de 12 kilomètres empreintera une majorité de chemins ruraux en passant

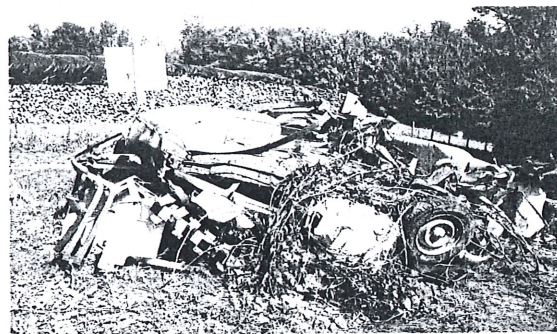
par des sites remarquables de la commune. Si toutes les démarches aboutissent, il devrait pouvoir être ouvert au public dès le début de l'été.

**Entretien :** Le programme de travail des employés communaux est toujours copieux : entretien des abords de la route départementale, des différents villages, des fossés, des buses ou des avaloirs. L'élagage des chemins ruraux a également débuté. La taille des arbres est aussi programmée.

**Corbeilles de propreté :** La commune s'est dotée d'une dizaine de corbeilles de propreté qui seront implantées dans les différents espaces publics. C'est une demande qui est régulièrement revenue au cours de l'enquête sur le tri sélectif des déchets menée auprès des habitants par notre agent de développement de l'espace rural, Rémi Vrignon. C'est lui qui aura la charge de leur entretien, comme il le fait déjà pour les points d'apport volontaire.



D'autre part, épaulé par le Maire, les élus et les services de la Communauté de Communes, son action a permis de régler la plupart des problèmes de décharges sauvages que connaissaient la commune. Les derniers dépôts sauvages recensés devraient être bientôt évacués.



**Eclairage public :** Le fonctionnement de l'éclairage public de notre commune est l'objet de nombreuses remarques ou commentaires auprès des élus ou du personnel communal. C'est pourquoi quelques précisions s'imposent.

L'allumage a lieu à 7 heures et l'extinction à 22 heures 30. Cependant, pour des raisons de sécurité, la traversée de la commune et les équipements communaux sont éclairés toute la nuit. Un élu est chargé du réglage des pendules et l'entreprise Rivet (mandatée par le Sdeer) est chargée de leur entretien. Si vous constatez dans votre secteur un dysfonctionnement, n'hésitez pas à en informer la mairie.

Une réflexion sur un allumage plus matinal (6 heures 30) est en cours.

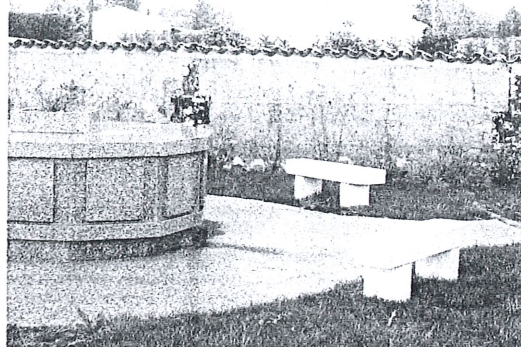
D'autre part, depuis plusieurs années un plan d'extension du réseau d'éclairage public est mis en place. Celui-ci prend en compte les impératifs de sécurité d'une part et l'extension de la commune due à la construction de nouvelles habitations, parfois dans des secteurs ne bénéficiant pas de lampadaires, d'autre part.

En 2002, le conseil municipal a décidé la mise en place de lampadaires au niveau des équipements communaux en espérant qu'ils puissent dissuader les auteurs de dégradations nocturnes. Sur le reste du territoire de la commune, 8 points d'éclairage public supplémentaires seront installés au cours du premier trimestre.

*Le coût de telles installations et leurs frais de fonctionnement représentent une charge importante pour la commune. C'est pourquoi la multiplication des points d'éclairage et une augmentation trop importante des horaires d'allumage ne sont pas envisageables.*

### Cimetière:

Une ancienne pierre tombale a été transformée en bancs par monsieur Mouillot tailleur de pierres à Vénérand. Ceux-ci ont ensuite été mis en place par les employés communaux, deux à côté du colombarium et deux à côté du monument aux morts, encadrés par deux cyprès.



La peinture des trois ogives du monument ainsi que des portails a été rafraîchie. Il est envisagé de faire poser un point d'eau à côté du dépôt dans le nouveau cimetière.

### Recensement des cavités souterraines :

Afin d'établir un état précis des cavités souterraines de la commune, toute personne en connaissant l'existence voudra bien le signaler en mairie.

*Prendre contact avec Jean-Luc Marchais, Maire Adjoint.*

---



*Le Pays de Saintonge Romane vous invite à venir découvrir le nouvel agenda des manifestations.*

*Tous les 4 mois, vous y trouverez concerts, théâtres, cinéma, foires et bien d'autres idées de sorties et d'événements à ne pas manquer.*

*Le numéro de février à mai 2003 vous attend dans votre mairie !*

*Vous pourrez également vous le procurer gratuitement auprès des Offices de Tourisme, des*

*commerçants partenaires et auprès du Pays de Saintonge Romane.*

*Pour tout renseignement :*

**Pays de Saintonge Romane**

*62 cours national  
17100 SAINTES  
Tél : 05 46 97 22 96*

Le 11 mars 2001, vous avez élu une nouvelle équipe municipale. Tous les ans à la même date celle-ci vous propose une rencontre lors d'une réunion publique.  
**le 11 Mars 2003 à 20h 30 Salle Municipale**



## CCAS

### 11 Novembre : journée non-stop...

Pour les membres du conseil municipal et du CCAS, la journée commence tout d'abord le matin par un rassemblement devant la mairie, suivi d'un cortège avec une trentaine de Bussacais jusqu'au cimetière afin de commémorer l'armistice du 11 novembre 1918 et rendre hommage à ceux dont le nom est inscrit sur le Monument aux Morts. Merci aux enfants de l'école qui sont venus réciter un poème à leur intention.



Ce moment de recueillement passé, direction la salle municipale, décorée la veille, pour les derniers préparatifs : ouvrir les bouteilles, couper le pain, servir l'apéro... Il est à peine midi que déjà les premiers invités arrivent... Nos retraités sont fidèles à ce rendez-vous annuel qui leur permet de se retrouver autour d'une bonne table et danser tout l'après-midi... Eliane Margelli et son orchestre ont encore « allumé le feu » cette année et ont presque rendu leurs 20 ans à certains d'entre eux !



### Mais que se passe t-il à Bussac chaque samedi précédant Noël ?

Ce jour là, un œil attentif remarquera vite, autour de la mairie, le manège d'une vingtaine de femmes et d'hommes, emmitouflés, transportant de petites boîtes en cartons dans leurs voitures... Mais que font-ils donc ?

Les anciens de la commune le savent, car la plupart les attendent... Chaque année, ce jour là, les membres du conseil municipal et du CCAS se transforment en livreurs de bûches de Noël, pour tous les bussacais ayant passé les 70 ans... et tous ont la même mission (car la bûche n'est qu'un prétexte) : une petite visite de courtoisie pour s'assurer que tout va bien, et qu'aucun de nos anciens n'est en difficulté.

Cette année, 75 réfrigérateurs ont ouvert leur porte à une bûche « poire-caramel », et plus de 100 bouches les ont dégustées...

### Aide Personnalisée à L'Autonomie

En 2002, plus d'une quinzaine de dossiers ont été constitués pour que des Bussacais, en perte d'autonomie, puissent obtenir l'aide nécessaire à leur maintien à domicile.

Ci-dessous un petit rappel, mais n'hésitez pas à prendre rendez-vous en mairie pour plus de précisions.

L'APA en (très) bref...

**Pour qui ?** → toute personne de plus de 60 ans ne pouvant réaliser seule les actes de la vie quotidienne

**Où ?** → chez soi ou en établissement

**Combien ?** → le montant varie selon la perte d'autonomie. Aucune condition de ressources, mais une possible participation du bénéficiaire. Pas de récupération sur succession.

**Comment ?** → dossier à retirer en mairie et à constituer avec l'aide du CCAS

### Noël solidaire

*14 décembre : place au cirque avec les clowns DAN et NAD.*



Deux bussacaises ont revêtu le temps d'une soirée leurs habits de parade pour accueillir sous le chapiteau les spectateurs venus nombreux des communes de la C D C.

Petits et grands, nous avons pu assister à un spectacle de qualité placé sous le signe de la solidarité ; 40 bussacais ont ainsi applaudi avec enthousiasme les différents artistes, qu'ils soient jongleurs, dresseurs, clowns...

Nos remerciements au CCAS de Saintes qui a permis aux CCAS de la Communauté de Communes qui le souhaitent, de pouvoir apporter un peu de joie et de rêve à toutes ces familles.

### Bienvenue à un nouveau membre du CCAS ...

Suite à un déménagement, Mme Béatrice ROUX, représentante des parents d'élèves au CCAS n'assurait plus sa fonction. Mme Marie-Agnès MORIN a accepté de la remplacer dans cette tâche et nous l'en remercions.

## Informations locales

---

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

### **PETIT GUIDE DE L'O.P.A.H.**

#### *Qui peut bénéficier de ces aides ?*

##### **Propriétaires occupants :**

- Le logement doit avoir plus de 15ans,
- Le logement ne doit pas avoir été acheté avec un prêt à taux 0%,
- Vous ne dépassez pas un certain niveau de revenus.

##### **Propriétaires bailleurs :**

- Sans condition de ressources,
- Le logement doit avoir plus de 15 ans,
- Le propriétaire doit s'engager à louer le logement pendant 9 ans au moins après les travaux ,
- Sont concernés les logements loués, vacants et les locaux qui n'étaient pas à usage d'habitation,
- Pour être subventionnés, les logements doivent être considérés décents (WC + chauffage + salle d'eau) après les travaux.

##### **Dans tous les cas :**

- Les travaux ne devront pas être entamés sans l'accord préalable de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat,
- Les travaux seront réalisés obligatoirement par des artisans.

#### *Quel est le montant des subventions ?*

##### **Propriétaires occupants\* :**

- De 20% à 35% du montant HT des travaux subventionnables.
- Le montant des travaux est plafonné à 11 000 et 13 000 euros HT.

\* l'attribution de la subvention est fonction des ressources du ménage.

##### **Propriétaires bailleurs :**

- Les subventions varient de 20% à 45% du montant HT des travaux subventionnables. Elles peuvent aller jusqu'à 55% du montant HT des travaux subventionnables sur des secteurs définis du centre ville de Saintes.

**RAPPEL : NE JAMAIS COMMENCER LES TRAVAUX AVANT L'ACCORD DES SERVICES INSTRUCTEURS**

#### *Comment en savoir plus ?*

**TELEPHONE** : 05.46.93.41.50 (du lundi au mercredi)    **FAX** : 05.46.74.29.46

**E-MAIL** : [cdc@cc-pays-santon.fr](mailto:cdc@cc-pays-santon.fr)

**AU COURS DES PERMANENCES** assurées chaque semaine

au siège de la Communauté de Communes du Pays Santon

- le mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - le mercredi de 9h00 à 12h00.

**POUR TOUTES CORRESPONDANCES**, adressez votre courrier à :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SANTON**

Equipe d'Animation – O.P.A.H. - 4. Avenue de Tombouctou – 17100 Saintes

## Ca s'est passé à Bussac

### Chemins ruraux et enduro :

Le 10 novembre dernier a eu lieu, sur notre commune, l'enduro des romains. Cette année cette épreuve a été victime de son succès, puisque plus de 300 motos étaient engagées. Si tout s'est bien passé pour les concurrents, la météo défavorable a occasionné des dégâts importants sur certains chemins, dû au passage répété des motos. Les organisateurs se sont engagés à remettre en état les chemins abîmés. Dès maintenant, une réflexion est engagée afin d'envisager une date plus favorable pour cette épreuve.

### Une bussacaise à l'honneur...

Les bords de la Charente ont inspiré Gustave Courbet, mais savez-vous que notre petite commune compte plusieurs peintres amateurs, dont une femme, Lydie Berger, connue de la plupart des Bussacais.....du moins des plus gourmands !



Après une activité pâtisnière, la retraite est arrivée pour cette bussacaise, lui laissant enfin le temps de réaliser son rêve : PEINDRE ! Ancienne élève de Jean-Claude ROY, elle s'est essayée à

l'aquarelle, mais a fixé son choix sur l'huile. Les paysages et les natures mortes sont ses sujets préférés, mais quelques bords de mer et paysages de l'île de Ré l'ont également inspirée. Sa qualité de Bussacaise l'a évidemment amenée à s'intéresser à Gustave Courbet, et elle a tenté quelques reproductions du Maître...Vous pouvez d'ailleurs admirer l'une d'entre elles dans le secrétariat de la Mairie.

Bravo à notre peintre amateur à qui la retraite a permis de réaliser son rêve...

### Concert à notre Dame de Bussac

Le samedi 12 octobre le jeune orchestre atlantique, placé sous la direction artistique de Philippe Herreweghe a offert aux habitants de Bussac un concert de grande qualité. Durant 1h1/2 les murs de l'église ont résonné au son de Mozart, Boccherini et Beethoven. L'interprétation était remarquable pour de si jeunes musiciens., et le cadre privilégié.

### Rencontre avec les élus de Saint-Vaize

Comme au printemps dernier, les conseils municipaux de Bussac et Saint-Vaize se sont réunis à Bussac cette fois.

Les sujets à l'ordre du jour ont été :

Situation du Rochefollet et projet d'étude de l'UNIMA pour la réhabilitation du site  
Activité du centre de loisirs et réflexions à propos de la petite enfance ; contacts avec la caisse d'allocations familiales pour la signature d'un contrat petite enfance et projet d'une crèche.

Un tour d'horizon des difficultés, des projets des deux communes a été ensuite effectué, et l'ensemble des élus ont convenu de se réunir au début de la nouvelle année.

**Le Foyer Rural adresse à tous ses adhérents  
et aux habitants de Bussac ses meilleurs vœux pour 2003**

L'année associative commençant en septembre, la trêve de Noël n'a été que de courte durée. Effectivement nous avons terminé l'an passé, le 15 décembre, par le traditionnel arbre de Noël que nous offrons chaque année aux enfants de l'école de Bussac. Un spectacle de clowns qui nous ont bien fait rire, pensez donc, faire de la musique sans connaître l'instrument et tout ça sous le regard mystérieux d'un extra terrestre terrifiant ou presque, il y avait matière. Nos deux amis PAULO ET KITO ont eu bien peur, mais pas nous !

Cette année 120 enfants ont eu un jeu ou un jouet, en innovant car nous avons commencé la distribution par les plus grands.

Cela a permis de faire les photos des tout petits dans le calme et de distribuer quelques friandises aux parents qui avaient eu la gentillesse d'attendre.



.Les fêtes de fin d'année ont donné un peu de répit aux bénévoles que nous sommes, et depuis nous avons repris le cours de nos activités.

Le 6 janvier le comité de jumelage tirait les rois à l'issue de la réunion de préparation du loto du 1<sup>er</sup> février.

Le 9 janvier le bureau se réunissait pour les affaires courantes et le bilan financier de l'arbre de Noël, et préparait la brochure d'accueil pour les nouveaux arrivants qui seront reçus le 14 février à la salle municipale.

Lors de cette réception ces derniers auront l'occasion de rencontrer les responsables associatifs et communaux. Chaque année c'est une trentaine de familles qui sont invitées, espérons qu'un maximum d'entre elles se déplacent.

Certaines activités du foyer ont disparu tel le labo photo ou le temps libre et d'autres renaissent, c'est le cas du tennis de table.

Le temps libre proposait aux personnes retraitées ou en inactivité de se retrouver pour jouer aux cartes ou à des jeux de société. Aujourd'hui le matériel est toujours là et une salle peut être mise à disposition. Avis aux amateurs ! Contactez la mairie qui transmettra.

Pour renseignement sur les activités tel 05 46 74 29 02

## JUMELAGE BUSSAC SUR CHARENTE – ORON LA VILLE

En mars 1981 la commune de Bussac sur Charente s'est jumelée avec la commune d'Oron la Ville (Suisse)  
Cet acte important a été matérialisé par un document signé et paraphé par nos deux municipalités. (Document exposé en mairie)

Une fois passées les cérémonies officielles, concrétisant notre jumelage, la municipalité de Bussac a confié au Foyer Rural le soin d'animer et d'entretenir les liens entre nos deux communautés en s'associant généralement aux échanges.

Oron la Ville a fait la même chose en confiant la charge à une société de jumelage.

En 2001, nous avons fêté, en Suisse, les 20 ans de notre union au cours de laquelle les échanges ont toujours été réguliers et les programmes bien fournis.

Nous recevrons nos amis Suisses en juillet prochain, probablement du 13 au 20.

En 20 ans une génération est passée ! Nous avons bien vu quelques familles venues enrichir le groupe mais nous en avons vu aussi nous quitter pour des raisons très diverses. (Décès, vieillesse, déménagement etc.....)

En 20 ans la commune de Bussac a vu sa population augmenter de 30 %

Pour poursuivre cette belle aventure basée sur l'amitié, pour re dynamiser et renouveler la valeur des échanges, il serait souhaitable que de nouvelles familles s'impliquent en venant grossir les rangs du comité de jumelage.

Pour cela c'est très simple :

- Se faire connaître auprès de la secrétaire du comité de jumelage : Mme Jocelyne Lajoie
- Tél : 05 46 74 29 02.

*Cela implique :*

- Recevoir pendant la durée du séjour à Bussac une famille oronaise. (Généralement 1 ou 2 personnes)
- Assurer à ses hôtes, en plus du logement, un certain nombre de repas et de pique-nique. (Certains sont pris en charge par le comité)
- Accompagner, si possible, ses hôtes dans les différentes sorties et activités prévues pendant le séjour. (Si transports en bus ou si visites ou entrées payantes prévues elles *sont prises en charge par le comité de jumelage pour le compte de nos amis Suisses*)

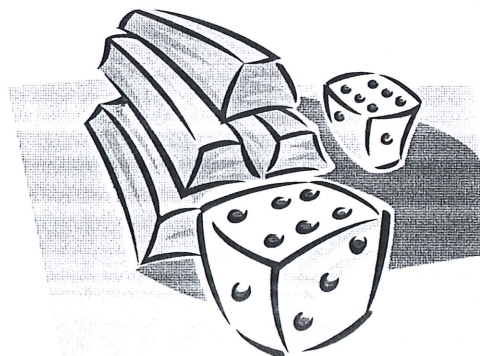
*En échange :*

- Les familles recevant à Bussac peuvent participer aux échanges prévus à Oron la Ville où elles seront reçues gratuitement dans les familles oronaises.
- Les seuls frais à la charge de ceux qui se déplacent sont généralement les coûts du voyage et dans le cas où il s'effectue en voiture, il est possible de les partager avec un autre couple.
- Comme lorsqu'on reçoit, les autres frais sont pris en charge, soit par le comité d'organisation, soit par les familles d'accueil.
- Comme on peut le constater les contraintes sont faibles mais les échanges sont très riches et l'amitié n'a pas de prix aussi nous vous invitons à venir nous rejoindre.

**Le Comité de Jumelage**

### MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LE COMITE DE JUMELAGE

- . Samedi 1<sup>er</sup> février – Salle Municipale – 20 H 30 – Soirée Loto
- . Samedi 5 avril – Salle Municipale – 20 H 30 – Soirée Antillaise
- . Dimanche 1<sup>er</sup> juin – Place d'Oron La Ville – Journée Brocante
- . Semaine du 13 au 20 juillet – Réception des familles Suisses



### Section football

En ce début d'année, la section football souhaite une bonne année à toutes et tous.

Après un début de saison hésitant, l'équipe a trouvé son rythme de croisière et enchaîne des résultats encourageants :

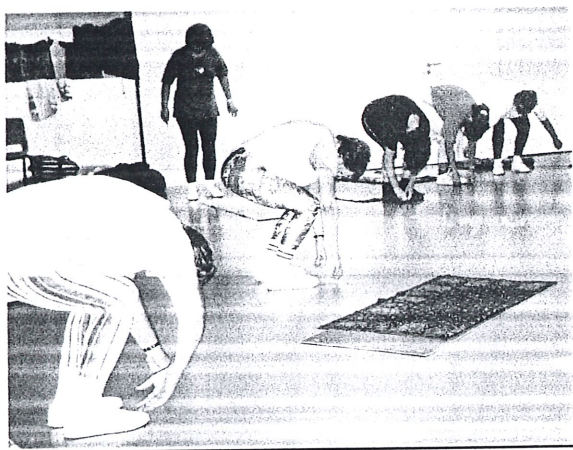
Equipe première : 9 matchs joués : 3 victoires, 4 nuls, 2 défaites.

Les équipes poussins et débutants affirment de bonnes dispositions lors des rencontres de leur championnat respectif :

Equipe poussin : 9 matchs joués : 6 victoires, 2 nuls, 1 défaite.

La section remercie les parents qui accompagnent les équipes le samedi après-midi.

### Section gymnastique volontaire



#### Rappel horaires des cours :

- Gymnastique Volontaire : mardi et vendredi de 18H45 à 19H45.
- Steps : mercredi de 19H à 20H.

Ces deux disciplines se font à la salle de motricité de l'école. pour les pratiquer, il est demandé un certificat médical, la carte du foyer rural et une licence FFEPGV

- Marche : rendez-vous sur la place d'Oron la Ville chaque lundi à 13H45, avec une bonne dose de courage pour une douzaine de kilomètres, de la bonne humeur et de la

discipline, car il nous arrive d'avoir un groupe de quarante marcheurs et plus. Il est demandé de bonnes chaussures et d'apporter de l'eau.

Pour le programme des randonnées pédestres, s'adresser à la section. Pour nous rejoindre, il suffit d'avoir la carte du foyer rural.

La section Gymnastique Volontaire compte à ce jour 115 adhérents pour ces trois disciplines.

Le repas fruits de mer que nous avons organisé le 19 octobre 2002 comptait 121 adultes et 11 enfants. Il s'est déroulé dans une très bonne ambiance avec toujours autant de convivialité. Le bénéfice de cette soirée nous permet de payer les stages de nos deux animatrices, qui en font chacune entre deux et quatre par an. Nous achetons aussi des CD, des livres et du matériel de gymnastique.

#### Dates à retenir :

- Parcours santé le 06 avril 2003. Il y aura de la marche et des mouvements G. V.
- Marche annuelle le 18 mai 2003. Départ 9 heures pour une boucle de 15 kilomètres. Arrivée vers midi avec apéritif offert par la section, suivi d'un pique nique familial.

*Le bureau de la section vous souhaite une bonne et heureuse année 2003.*

### Section tennis



Les responsables de la section tennis souhaitent à tous leurs meilleurs vœux et une bonne année sportive.

Pour l'année 2003, deux équipes ont été engagées en championnat de printemps :

- une équipe en championnat « light » constituée de deux joueurs minimum, (deux simples et un double)

- une équipe en championnat vétérans constituée de trois joueurs minimum (trois simples et un double)

Nous faisons appel à tous les volontaires pour venir participer à ces compétitions qui se déroulent toujours dans un très bon esprit sportif. (la licence FFT est obligatoire : 16 €)

### Section tennis de table

Le tennis de table se relance et depuis le mois de novembre 2002, la salle est ouverte tous les jeudis soirs de 18 h à 20 h, pour se détendre et s'amuser.

Une équipe, constituée de trois joueurs, est engagée en tournoi cantonal et a déjà disputé cinq matches avant Noël : une victoire, un match nul et trois défaites. Pour un début, ce n'est pas si mal. Les matches retour reprennent le 18 janvier et la finale se déroulera le 21 mars 2003 le lieu n'étant pas encore défini.

Nous vous attendons donc le jeudi soir pour découvrir de nouveaux champions.  
(carte obligatoire du foyer rural : 20€)

### ACCA de Bussac sur Charente

Tous les membres du bureau de chasse vous adressent leurs meilleurs vœux 2003.

Nous vous invitons tous à notre banquet de la chasse qui aura lieu : **le samedi 22 mars à 21h,**



**salle municipale, place d'Oron.** Les places sont limitées.

Inscriptions : M. Chabot Clément

tél. : 05.46.74.12.19

M. Monget Thierry tél. : 05.46.93.65.70

M. Arnaud J.I tél. : 05.46.74.36.98

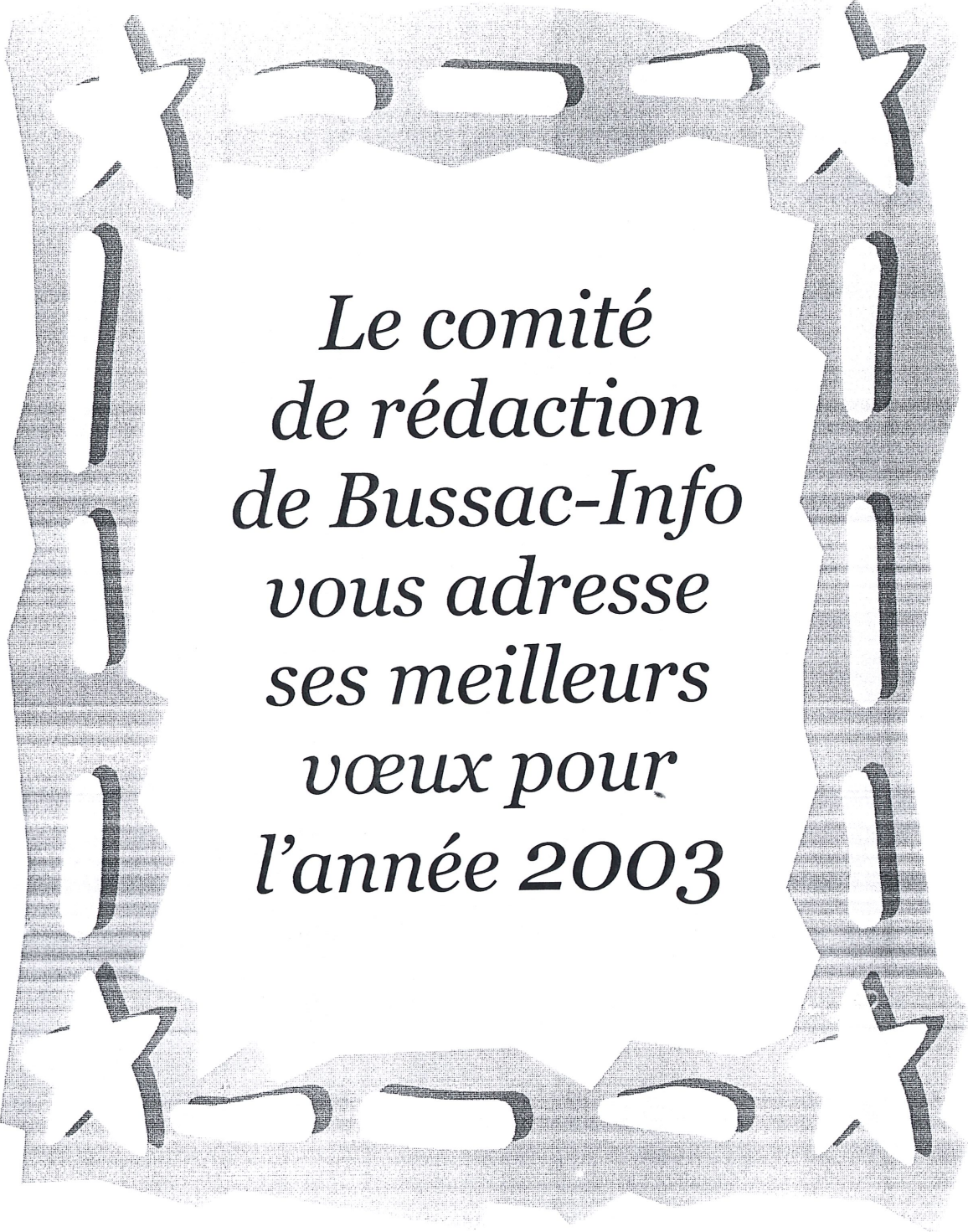
**NOUVEAU à BUSSAC / CHARENTE**  
**Au café, vente de cartes de pêche 2003.**

### Association Mélody



Le 27 octobre 2002, quelques élèves se sont présentés à la coupe d'Europe d'Accordéon et d'Orgue qui se déroulait à Gand en Belgique. Parmi eux, une bussacaise M<sup>elle</sup> MAULAVE Cindy a concouru en catégorie Indépendant A en accordéon. Elle a obtenu un premier prix Médaille d'Or avec 88% des points. Félicitations à cette jeune fille talentueuse. Il faut continuer à travailler consciencieusement





*Le comité  
de rédaction  
de Bussac-Info  
vous adresse  
ses meilleurs  
vœux pour  
l'année 2003*

## Pays santon, une nouvelle dimension



Le 12 septembre, le Conseil Communautaire du Pays Santon s'est réuni à la salle communale de Bussac sur Charente avec comme point principal à son ordre du jour sa transformation en Communauté d'Agglomération. Aussitôt les élections municipales passées, Bernadette Schmitt, nouvellement élue à la tête de la Communauté de Communes (CDC) se fixait comme objectif cette transformation de statut. En effet, la dotation de l'Etat est bien supérieure (250 F par habitant) dans les communautés d'agglomération à celle versée dans les communautés de communes (125 F). Or, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'Etat risque de revoir le montant de cette dotation ; la nouvelle génération de communautés d'agglomération sera beaucoup moins aidée. D'où, comme devait le rappeler Bernadette Schmitt la nécessité de faire vite si l'on veut faire partie de la première génération mieux dotée. Pour réaliser cette transformation de statut juridique, il faut réaliser deux conditions. D'une part, réunir au minimum 50.000 habitants en continuité territoriale. D'autre part, doter la nouvelle institution de nouvelles compétences.

### Mariage avec la CDC de Gémozac

Pour parvenir au seuil de population exigé par les textes législatifs, les contacts ont été pris avec la CDC de Gémozac. Une réunion au début de septembre avec les représentants des 15 communes de celles-ci a permis de mettre en place 8 groupes de travail qui devront remettre leurs conclusions pour le 14 octobre. A cette date, les « fiançailles » entre les deux CDC devraient être prononcées. Christophe Dourthe, maire de



Bussac et conseiller général posait la question d'une réflexion préalable « Pourquoi Gémozac, plutôt que le val de Charente, ou Burie, ou la CDC de l'Arnould ? ». Pour Bernadette Schmitt, « l'alliance avec Gémozac ne doit être perçue que comme une première étape. On s'achemine vers la constitution à terme d'un pôle fort Saintes-Cognac ». Est-ce ces incertitudes géographiques qui ont poussé les représentants de Saint-Vaize, la commune la plus au nord de la CDC actuelle, à s'abstenir lors du vote ? La commune de Chaniers, dont le maire est M. de Roux, nouveau député est prête à s'associer au projet, mais elle avait décliné la proposition de la CDC car elle devait le rappeler Christophe Dourthe.

### Des compétences nouvelles

La décision formelle du Conseil Communautaire du 12 septembre portait sur une modification des statuts pour une prise en compte des compétences de la Communauté d'Agglomération. Ainsi, après accord des communes, le Pays Santon, doté de 4 nouvelles compétences : les transports urbains, la voirie, les parcs de la ville, les équipements culturels et d'intérêt communautaire.

## ■ BUSSAC-SUR-CHARENTE NETTOYAGE D'AUTOMNE.

Dans le cadre de l'opération Nettoignons la nature, les élèves de l'école Gustave-Courbet ont participé au nettoyage de la commune. Samedi 28 septembre, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont ramassé déchets en tout genre au jardin des Eperches, au stade de football, autour de la salle municipale et près de l'école. Encadrés par l'équipe enseignante, des parents d'élèves et Rémy Vrignon, employé-jeune de la commune chargé de l'environnement, et équipés par le Centre Leclerc de tee-shirts, gants, sacs-poubelle, plus de 150 litres de déchets ont été collectés. Cette matinée a permis d'expliquer aux plus petits (CP, CE1) le fonctionnement du tri sélectif. Ainsi, après les vacances de la Toussaint, les classes vont être équipées de différentes poubelles pour collecter « le carton et les emballages dans la poubelle jaune et le reste dans la poubelle noire », expliquent les enfants.

## ■ BUSSAC-SUR-CHARENTE CONCERT. Belle ambiance dans l'église Sonorités rares



Eglise. Un cadre privilégié

PHOTO MARIE-LAURE REIX

## Bussac-sur-Charente : clownerie et surprises...

■ C'est l'histoire d'un vieux bonhomme très occupé en cette fin d'année, avec qui il vaut mieux prendre rendez-vous pour le rencontrer.

Ce fut chose faite, dimanche 15 décembre, à la salle des fêtes de Bussac-sur-Charente. Par l'intermédiaire du foyer rural, les élèves de l'école Gustave-Courbet ont eu le privilège de passer un petit moment avec le Père Noël. Aidé par ses rennes et les petits lutins, il est venu avec sa hotte bien remplie pour gâter tous les enfants.

de la chance aujourd'hui, le Père Noël nous a offert des cadeaux, et avant les clowns nous ont bien fait rigoler ». C'est vrai, les clowns Polo et Kito ont réussi le pari de tenir en haleine ce jeune public pendant près d'une heure. « Le meilleur moment, c'était quand l'extra-terrestre a aspiré les deux clowns », rajoute Audrey.

La troupe Pierre Deny's présentait ici le clown Kito, déjà connu par les Barinins et de surcroît il est musicien et percussionniste. Quant à M. Polo, le deuxième clown, musicien averti, chef d'orchestre, il a donné un échantillon de son talent sur percussions. Clowns Polo et Kito : au 05 53.80.19.93.

■ On n'avait pas vu une telle ambiance depuis longtemps dans l'église de Bussac-sur-Charente. Il fallu que, samedi 12 octobre, le concert de musique classique, présenté par l'Orchestre Atlantique, dirigé par Philippe Herreweghe, présente une œuvre de Notre-Dame de Bussac, que l'auditoire a accueilli avec une exceptionnelle attention. Le concert de haut niveau, donné par des musiciens européens, de pré-professionnels, de amateurs, pendant près d'une heure, des œuvres de

Boccherini, Mozart et Beethoven. Les auditeurs ont été séduits par les interprétations de ces œuvres classiques et romantiques. Seul bémol, le jeune public n'était pas au rendez-vous comme à l'édition précédente du mois de mars. Dommage ! Ce nouveau cadre, ces sonorités particulières auraient pu susciter des vocations. Les quelques enfants privilégiés ont été ravis de découvrir les instruments de musique à corde, à vent, les cuivres et être aussi près des musiciens.

2-6 Sud Ouest  
Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2002

### BUSSAC-SUR-CHARENTE CONSEIL MUNICIPAL Subvention pour les écoliers

■ Les élus ont décidé d'accorder une subvention qui va servir à financer les activités entre 12 heures et 14 heures à l'école Gustave-Courbet. D'abord sur un trimestre, deux fois par semaine, un animateur confirmé va proposer des ateliers sportifs, culturels pour occuper les enfants. « C'est un ajout au projet éducatif et pédagogique déjà dispensé par l'équipe enseignante », affirme le maire, favorable à ces animations culturelles.

Ce projet n'est pas nouveau, c'est une reconduction de l'essai réalisé sur le dernier trimestre de l'année scolaire passée, qui a connu un franc succès. Seule modification : moins de sport, plus d'activités culturelles comme théâtre, BD, jeux de société... Le principe est d'intéresser le plus grand nombre d'enfants, de leur faire découvrir de nouvelles choses.

## BUSSAC-SUR-CHARENTE SORTIE SCOLAIRE. Les maternelles de 3 à 5 ans sont allés à la rencontre des animaux, et de la vie à la ferme

# Visite à la ferme



...pins, les enfants ont découvert le quotidien des animaux

PHOTO M. L. REIX

### COMMUNES EXPRESS

#### II BUSSAC-SUR-CHARENTE CONSEIL MUNICIPAL.

L'acceptation de modifications des statuts de la communauté de communes (CdC) en future communauté d'agglomération (CdA) était à l'ordre du jour. Certaines compétences obligatoires (transports et politique de la ville) et autres facultatives (parcs de stationnement et équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaires). Douze voix pour contre trois abstentions, le projet de modifications a été approuvé, permettant ainsi d'entamer de nouvelles discussions avec la CdC de Gémozac.

Deux kilomètres à pied, ça use les souliers ! Peut-être, mais pas le moral et la volonté de 35 petites têtes blondes de 3 à 5 ans de l'école G.-Courbet, pour se rendre à la ferme de la famille Daniaud-Bariteau, mardi 4 novembre. Un petit soupçon d'imprévu et de hasard pour que cette sortie reste un souvenir inoubliable.

« Les pattes du petit veau », explique Simon, ravi. « Après, la maman a léché avec sa langue son bébé » rappelle Mandy. Une fois tout le monde remis de ses émotions, un petit tour dans l'étable pour y découvrir plusieurs veaux avec leurs mamans. En tout, plus de 75 vaches laitières.

plus oublier de distribuer quelques câresses aux chiens biens accueillants de la maison.

Dernière rencontre avec dix chevaux, un peu impressionnants, avant de s'attabler devant de bons biscuits et du « vrai lait des vaches du papi de Thomas et Guillaume », rappellera un enfant.

Enfin, retour à l'école, avec deux autres kilomètres qui ont certainement usé les souliers mais ont charmé les élèves, encore émerveillés par leurs découvertes matinales.

Théotine est née !  
man vache -  
était

2-9 Sud Ouest  
Samedi 11 janvier 2003

### BUSSAC-SUR-CHARENTE



### Vœux au personnel communal

Mercredi 8 janvier, l'ensemble du personnel travaillant sur la commune de Bussac-sur-Charente a été convié à la mairie pour la présentation traditionnelle des vœux.

Au total, quinze personnes étaient présentes, employées soit par la commune soit par la CdC.

Le maire Christophe Dourthe a pris la parole au nom du Conseil municipal pour remercier « toutes ces personnes pour leurs efforts quotidiens dans leur travail respectif, leur dévouement, dynamisme, et disponibilité qui permet d'avoir un service public de qualité à la disposition de la population locale ».

